

Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires

Bencharif A., Lemeilleur S., Tozanli S.

in

Abis S. (coord.), Blanc P. (coord.), Lerin F. (coord.), Mezouaghi M. (coord.).
Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 64

2009

pages 93-141

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801110>

To cite this article / Pour citer cet article

Bencharif A., Lemeilleur S., Tozanli S. **Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires.** In : Abis S. (coord.), Blanc P. (coord.), Lerin F. (coord.), Mezouaghi M. (coord.). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord.* Paris : CIHEAM, 2009. p. 93-141 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 64)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires

Sylvaine Lemeilleur CIHEAM-IAMM
Selma Tozanli CIHEAM-IAMM
Abdelhamid Bencharif CIHEAM-IAMM

I – Introduction

A la suite de la hausse fulgurante des prix agricoles de la période 2007-2008 et les crises alimentaires qui en ont découlé, un grand nombre d'analyses de ce phénomène ont été publiées par les différentes institutions internationales. Outre les causes de cette hausse de prix maintenant largement connues et diffusées (cf chapitre 1), ces différents documents, rapports et articles de presse, soulignent la nécessité de soutenir le développement agricole comme solution aux crises alimentaires (cf chapitre 2).

L'analyse du CIRAD (dans le cadre du groupe interministériel de la sécurité alimentaire, GISA) portant sur les « émeutes de la faim » qui ont affecté de nombreux pays début 2008, apporte un regard un peu différent. Elle montre que les causes de ces soulèvements relèvent plutôt d'un problème d'accessibilité à l'alimentation qu'aux modes de production (Bricas et Daviron, 2008). Nous pensons en effet que la problématique de l'accessibilité au marché est au cœur des problématiques actuelles sur la sécurité alimentaire. C'est cet aspect que nous souhaitons développer dans ce chapitre en traitant de l'accessibilité au marché au sens large, c'est-à-dire à la fois l'accès à l'alimentation par les consommateurs mais également l'accès au marché des produits agricoles pour les producteurs, duquel dépendent leurs revenus et leurs incitations à produire. Nous pensons que les perspectives en termes de politiques publiques devront tenir compte de l'ensemble de ces considérations.

Pour examiner l'accessibilité aux marchés, l'une des questions centrales de la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie,) nous avons opté ici pour l'analyse de la structuration des filières agricoles ainsi que les environnements institutionnels qui les encadrent. En effet, l'accès à l'alimentation des consommateurs dépend du pouvoir d'achat et des niveaux de revenu dans les différents segments de la population, de l'accessibilité en termes d'infrastructure et de lieux de distribution¹, mais également des politiques de sécurité alimentaire en vigueur dans ces pays visant à maintenir des prix à la consommation faibles.

De manière générale, ces politiques peuvent utiliser deux grands types d'instruments : des mesures politiques de mise en marché (structuration directe de la filière par la régulation des acteurs qui y interviennent) et des mesures d'administration des prix (structuration indirecte de la filière par une régulation de la valeur ajoutée tout au long de la filière). Dans les pays d'Afrique du Nord que nous étudions, les Etats maintiennent ce type de politique de régulation pour un certain nombre de produits agricoles stratégiques. Les produits soutenus varient en fonction des pays, mais le blé - que nous avons choisi d'étudier - reste le dénominateur commun des politiques de sécurité alimentaire de la région. Le cas du lait – second produit étudié - souligne à l'inverse les différences d'interventions publiques pour la sécurité alimentaire dans ces pays. Par ailleurs, l'analyse de la structuration des filières agricoles, nous donne également des informations sur l'accès aux marchés pour les producteurs. En effet, le niveau d'intégration des filières locales au marché extérieur détermine le degré de pression

concurrentielle qu'exercent les marchés internationaux sur les producteurs locaux et donc la capacité de ces derniers à s'insérer sur le marché national.

En outre, nous analysons, en fonction de la régulation de mise en marché et des mécanismes de fixation des prix dans la filière (répartition de la valeur ajoutée), l'existence ou non d'incitations à la production sur le marché intérieur.

Enfin, notons que les régulations nationales en vigueur qui structurent les filières, déterminantes de l'accessibilité au marché (pour l'offre ou la demande locales), sont elles-mêmes, par jeu itératif, le « construit » d'interrelations entre les acteurs des filières et les autorités publiques. Ainsi l'identification de ces interrelations, en caractérisant les organisations économiques et politiques existantes dans ces filières, apparaît indispensable pour la compréhension de la structuration du méso-système agroalimentaire de ces pays et l'accessibilité aux marchés pour les différents acteurs.

Parmi les principales méthodes utilisées pour l'analyse des filières agroalimentaires², le cadre conceptuel de la chaîne globale de valeur (CGV) développé par Gereffi (Gereffi et al., 1984, Gereffi et al. 2005) apparaît pertinent pour tenir compte des différentes considérations évoquées ci-dessus. Cette approche vise à mieux cerner, par l'analyse des rapports de force entre les différents acteurs de la chaîne de valeur, la coordination et le pilotage de la chaîne de valeur par l'acteur dominant qui impose ses propres règles de jeu à l'ensemble des acteurs. La méthodologie avancée par Gereffi et ses collègues offre un cadre de référence assez complet par la mise en exergue de quatre dimensions (Palpacuer, 2001) : une dimension *technico-économique* qui correspond à la séquence d'activité mise en œuvre depuis la conception jusqu'à la commercialisation du produit ; un *cadre socio-institutionnel* qui correspond aux règles, normes et politiques publiques qui régulent et influencent l'activité des firmes au niveau mondial ou macro-régional ou au niveau local et contribuent ainsi à structurer la CGV ; une dimension *territoriale* qui se caractérise par un degré variable de dispersion ou de concentration des activités selon les chaînes de valeur observées ; et enfin, un *système de gouvernance* qui est décisif sur l'organisation de la structure des flux des produits, l'étendue territoriale de la chaîne et quelquefois sur le cadre socio-institutionnel. C'est au niveau du « système de gouvernance » lié aux notions de barrières à l'entrée que l'on distingue, d'une part les chaînes dominées par les producteurs dans lesquelles les acteurs situés à l'amont de la chaîne qui possèdent des compétences technologiques ou des avantages naturels, coordonnent et structurent la chaîne globale et, d'autre part, les chaînes tirées par l'aval dans lesquelles les grandes firmes de distribution moderne contrôlent le design, le marketing et le développement international des produits et qui, par conséquent, pilotent l'ensemble des acteurs opérant dans la CGV (Arja et al., 2004). De cette manière, la GVC tente d'identifier le ou les acteurs qui accaparent la part la plus importante de la valeur créée dans la filière.

Pour ce présent travail, les difficultés d'accès aux informations³ n'ont pas permis de dérouler l'ensemble de la démarche GVC. Néanmoins, nous avons pu aborder en détail deux des composantes : la dimension technico-économique et le cadre socio-institutionnel. On verra que cette approche partielle permet déjà de soulever des questions importantes relatives aux politiques publiques affectant les filières analysées dans les quatre pays étudiés ici. Sur le premier point, nous nous sommes concentrés sur la description des activités concernant les filières de produits agricoles. Cependant nous n'avons pas analysé le secteur de l'agrofourmiture. Pourtant nous savons que la structure de marché de ce secteur est souvent caractérisée par une concentration élevée des entreprises et a un rôle déterminant dans la répartition de la valeur ajoutée et dans les rapports de force rencontrés dans les filières et leurs interrelations avec l'Etat. L'analyse de ce secteur pourrait faire l'objet d'une étude ultérieure. Par ailleurs, nous avons dans ce travail focalisé nos recherches sur les informations au niveau national, ce qui veut dire que nous n'avons pas abordé la dimension territoriale de l'approche CGV. Nous savons bien qu'une étude de la régionalisation de l'accès aux marchés apporterait une lecture plus fine des diverses interprétations et conclusions de ce chapitre. Cela pourrait

faire l'objet d'un travail ultérieur. Enfin, étant donné la faible disponibilité des informations, la décomposition de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière, l'analyse de la taille et de la typologie des entreprises (ventes totales, effectifs totaux, investissements) pour les différents maillons de la filière n'a pas pu être abordée. Ceci limite ce que nous pouvons dire sur la gouvernance des filières ; ce pourrait être l'objet d'une plus ample recherche ultérieure. En revanche, nous avons intégré dans notre analyse la dimension temporelle proposée par Bencharif et Rastoin (2007), dans la mesure où la perspective historique permet de mettre en évidence les tendances lourdes et les ruptures de la dynamique des filières.

L'ensemble de ces aspects traités dans ce chapitre permet ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- identifier les acteurs des filières actuelles ;
- améliorer les connaissances sur les articulations/interactions entre les acteurs tant du secteur public que du secteur privé, ainsi que les rapports de force sous-jacents dans les filières ;
- dégager, par une approche comparative, quelques implications et perspectives issues de la structuration de ces filières et des politiques de sécurité alimentaire appliquées aujourd'hui dans ces pays d'Afrique du Nord.

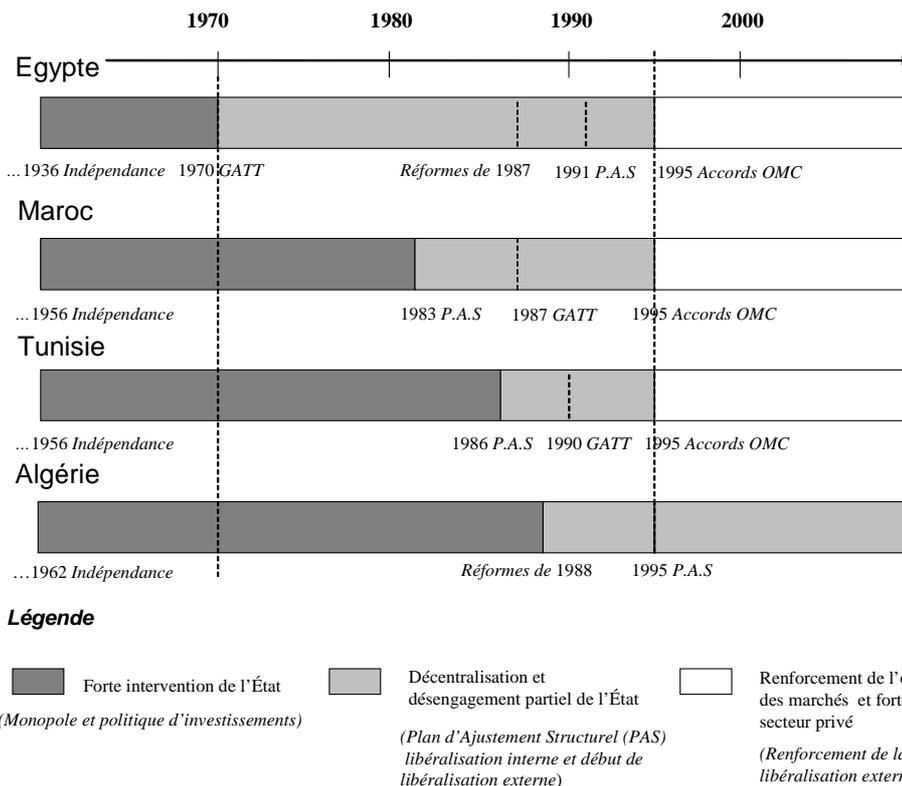
II – Evolution des politiques économiques et interventions publiques pour la sécurité alimentaire

Les quatre pays que nous étudions (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte) ont connu une « périodisation » des politiques publiques générales que l'on peut segmenter en trois grandes périodes (figure 1) :

- premièrement, une période depuis les années 1960 aux années 1980, marquée par l'intervention forte de l'Etat pour l'organisation de la production, la mise en marché et la régulation des prix intérieurs et extérieurs - visant à la « substitution des importations » dans un premier temps, puis à la promotion des exportations dans un second temps ;
- deuxièmement, à partir des années 1980, le retrait progressif de l'Etat par l'application des plans d'ajustement structurel. Ces plans sont des programmes de réformes économiques initiés par le FMI et la Banque Mondiale. Ils permettent aux pays en difficulté économique, confrontés à des déficits budgétaires et des déficits de balance de paiements insoutenables, de recevoir des prêts sous conditions de restaurer les grands équilibres macroéconomiques et d'améliorer le fonctionnement économique du pays en organisant le retrait de l'Etat, en favorisant l'entrée d'acteurs privés et le développement de la concurrence sur les marchés (libéralisation interne et début de libéralisation externe) ;
- troisièmement, une période entamée avec les signatures des accords du GATT d'abord puis de l'OMC dans les années 1990 ensuite, ainsi que les accords d'association avec l'Union Européenne, visant au renforcement de l'ouverture de ces économies aux marchés internationaux par le démantèlement progressif des barrières tarifaires et non tarifaires (renforcement de la libéralisation externe).

Les processus de libéralisation interne puis externe sont plus ou moins rapides selon les pays. Ainsi l'Egypte a été la première à entrer dans le processus de désengagement de l'Etat (1970, gouvernement d'El Sadate) puis dans un processus de libéralisation externe rapide dans les années 1990. A l'opposé, l'Algérie montre un certain décalage dans le temps par rapport à ses pays voisins, d'une part le P.A.S. est arrivé tardivement et d'autre part le pays n'a toujours pas signé les accords de l'OMC.

Figure 1 : Périodisation de l'évolution des politiques économiques générales



Source : élaboration des auteurs

L'identification de l'évolution des politiques économiques générales pour chacun des pays est utile pour l'analyse des politiques sectorielles agricoles. En effet, alors que ces politiques sectorielles structurantes des filières agricoles sont également soumises aux politiques économiques générales, elles s'en distinguent aussi parfois, mettant alors en lumière des stratégies prioritaires pour certains produits sensibles.

En effet, les libéralisations internes et externes ne touchent pas de la même manière toutes les filières. Poursuivant des objectifs de sécurité alimentaire – pour l'accès des consommateurs aux denrées alimentaires -, les gouvernements ont privilégié la protection de certains produits de base. Ces politiques de sécurité alimentaire utilisent généralement des régulations de mise en marché et des administrations de prix.

Selon les pays, les produits visés par les politiques de sécurité alimentaire ne sont pas tout à fait identiques. En Algérie, la politique de sécurité alimentaire concerne le pain, la farine, la semoule, le lait et l'huile ; en Tunisie, les produits visés par les subventions sont le lait, le pain, et la farine ; au Maroc, seul le sucre et un contingent d'1 million de tonne de farine de blé tendre bénéficient des aides de l'Etat ; enfin en Egypte, les prix du pain et de la farine sont fixés et accessibles à l'ensemble de la population nationale, alors que le riz, le sucre et l'huile entrent dans un système de carte d'approvisionnement qui distingue les subventions aux consommateurs en fonction de leur revenu.

Dans ce présent travail, nous nous sommes intéressés en particulier à deux filières de produits stratégiques dans la sécurité alimentaire, le blé et le lait, mais qui n'ont pas pour autant reçu les mêmes attentions de la part des Etats. Si la mise en marché dans la filière blé a souvent été dérégulée dans ces pays depuis les années 1990, il existe encore de fortes régulations sur les prix pour ce produit (cf le chapitre 1). Ces régulations engendrent de multiples coûts, d'une part par la création de distorsions du marché empêchant la circulation des signaux du marché, d'autre part pour les finances publiques, le volume de subventions ne cessant d'augmenter. Dans le contexte de la forte hausse des prix des céréales de 2007 et 2008, ces problèmes se sont accentués.

Dans la filière lait, l'Egypte et le Maroc ont mené à terme le processus de libéralisation interne, tant pour la mise en marché (privatisation) que pour les prix, alors que la Tunisie et l'Algérie régulent encore fortement cette filière par les prix fixés à la production et à la consommation. Dans un cas, ce sont les problèmes liés au système d'information dans la filière (notamment sur la qualité sanitaire) et la concurrence avec les importations qui sont au coeur des débats- c'est la situation de forte baisse des cours mondiaux du lait qui accentuent les protestations-, dans l'autre, on retrouve les problèmes de distorsion du marché et coûts des subventions publiques.

En s'inspirant de l'analyse de filière au sens de la CGV, la description des différents acteurs et activités des filières blé et lait développée dans les deux prochaines sections ainsi que la description du cadre socio-institutionnel dans lequel elles se sont constituées, sont des étapes indispensables pour une meilleure compréhension des nouvelles problématiques de sécurité alimentaires dans un cadre global de libéralisation des économies. Par ailleurs, pour répondre aux problèmes d'accessibilité aux marchés agricoles, nous insistons sur les acteurs dominants aujourd'hui (et la place des organisations de producteurs) dans la veine de l'approche par la CGV.

III – Etudes de cas de la filière blé (Algérie, Egypte, Maroc)

Les céréales constituent la base de l'alimentation dans la plupart des pays méditerranéens du sud. Elles sont donc, jugées stratégiques dans la sécurité alimentaire des populations. Parmi les céréales, le blé (blé tendre pour la pain et blé dur pour la semoule) a une place considérable dans la diète alimentaire des pays d'Afrique du Nord et représente souvent plus de 50% des apports énergétiques de la ration alimentaire. Au niveau de l'offre, les céréales représentent les principales productions agricoles autour de la Méditerranée avec plus de 50% des surfaces cultivées. Pourtant, pour l'ensemble des céréales, on note un déficit structurel de production pour l'approvisionnement des besoins nationaux dans la majorité des pays. La faiblesse de la production est notamment due à la lenteur de la diffusion des progrès techniques (de surcroît ces progrès sont parfois peu adaptés à la grande diversité de conditions agro-écologiques), à la difficulté d'accès des producteurs au système de crédit et à la vulnérabilité des producteurs face aux contraintes climatiques (notamment à l'irrégularité de la pluviométrie) (cf. chapitre 2). Ces pays font donc appel aux importations pour couvrir une grande part de leur consommation intérieure : par exemple, concernant le blé, en fonction des pays et des années, ce sont plus du tiers et jusqu'aux trois-quarts des besoins nationaux qui sont importés.

Par ailleurs, dans ces pays, la production de céréales a toujours bénéficié d'une intervention massive des Etats par le biais, entre autre, de politiques de mise en marché et de politiques de prix permettant l'accès aux marchés tant pour les producteurs que pour les consommateurs nationaux. L'intensité de ces interventions (notamment pour la mise en marché) s'est cependant réduite progressivement au cours de la mise en place des plans d'ajustements structurels et avec la libéralisation des échanges dans le cadre des négociations de l'OMC. A la suite de la flambée des cours internationaux des prix des matières premières agricoles en 2008, la dépendance de ces pays aux importations dans un cadre institutionnel partiellement dérégulé a créé de vives réactions des acteurs des filières nationales .

Nous avons choisi d'étudier le cas de la filière blé en Algérie, en Egypte et au Maroc, dans la mesure où ils nous semblent représentatifs de différents cas de figures rencontrés dans les pays sud méditerranéens. En vue de mieux appréhender l'accessibilité aux marchés pour les producteurs et les consommateurs, nous examinons l'évolution de la structuration de la filière blé et des politiques de libéralisation internes et externes, la persistance de l'intervention publique pour la sécurité alimentaire dans ce secteur et le rôle des organisations économiques et politiques.

1. La filière blé en Algérie

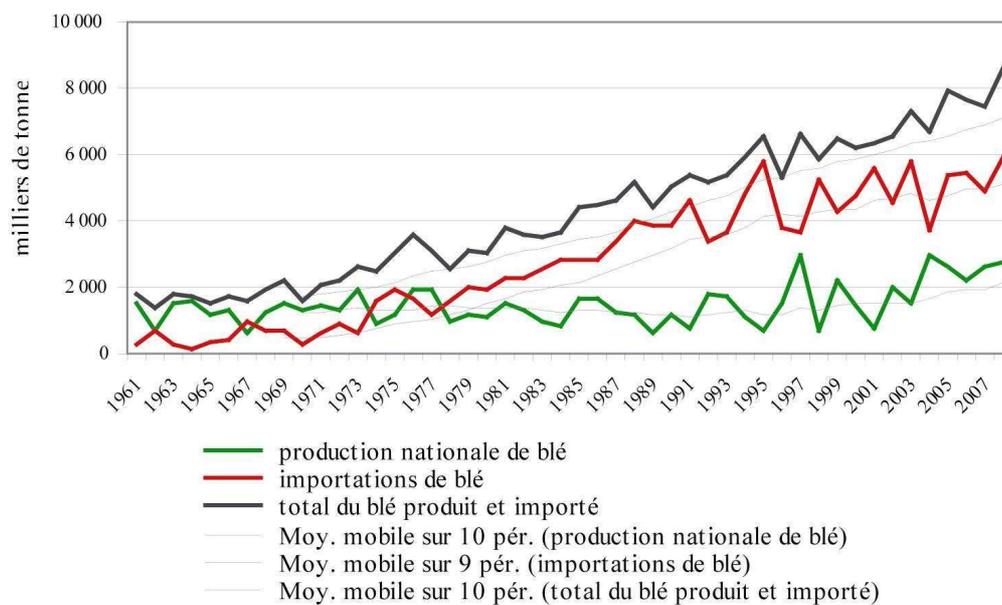
A. Structure de l'approvisionnement du marché

Le recensement général de l'agriculture de 2001 dénombrait 588 621 exploitations ayant pour culture principale les céréales, soit 60% des exploitations agricoles algériennes (Chehat, 2006). Ceci correspond à une superficie en céréales évaluée en 2008 à 2,97 millions d'hectares, dont 2 millions pour le blé dur et le blé tendre et 0,7 millions pour l'orge (USDA, 2008), et environ 70% de la SAU du pays. Au regard des précédents recensements, ces surfaces ont peu varié dans le temps.

La production des céréales se caractérise par des rendements moyens à l'hectare faibles -de l'ordre de 1,1 à 1,5 tonne par hectare pour le blé (Observatoire CIHEAM 23/11/2007 ; USDA, 2008) et une forte variabilité due aux aléas climatiques et en particulier à la pluviométrie - l'irrigation des terres agricoles ne concernant aujourd'hui que 5% des surfaces (Observatoire CIHEAM 2/02/2007). Le taux de couverture de la demande nationale par la production locale est donc instable, d'autant que la consommation totale de céréales ne cesse d'augmenter avec la croissance démographique et l'augmentation des revenus, et atteint aujourd'hui près de 12 millions de tonnes par an – 8,6 millions pour le blé (figure 2) (USDA, 2008). La consommation alimentaire humaine des céréales qui occupe 60% de la ration alimentaire moyenne en Algérie (contre 25 à 30% en Europe) est évaluée à 200 kg équivalent grain/ an/ hab. (Observatoire CIHEAM 6/10/2008).

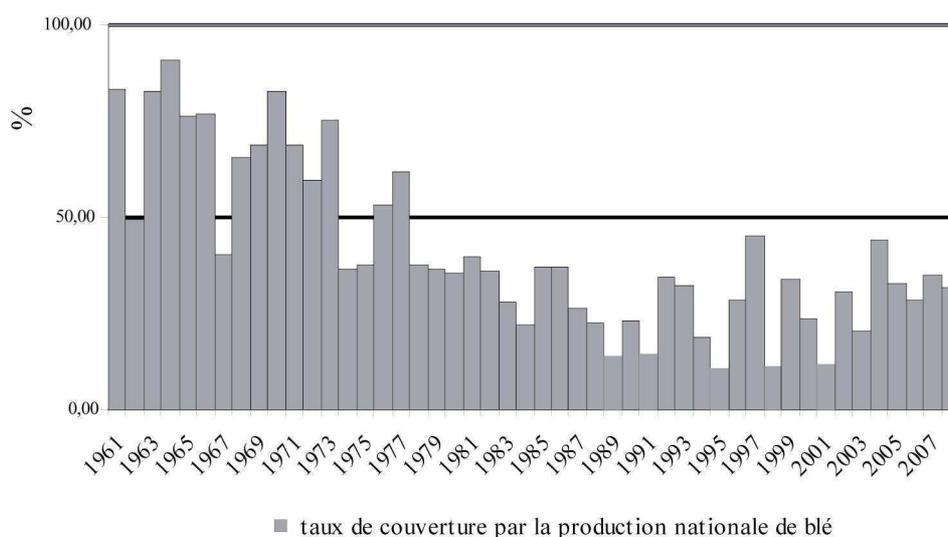
Dans cette situation, les importations jouent un rôle clé dans l'approvisionnement du marché national des céréales et tout particulièrement du blé (figures 2 et 3). Elles représentent ces dernières années environ deux tiers des besoins du marché national et ne tendent pas à diminuer (6,6 millions de tonnes de blé importé en 2007 : 5,1 millions de blé tendre et 1,5 million de blé dur). Cette situation, rendue possible notamment par l'aisance financière du pays qui bénéficie d'une forte rente liée à ses exportations d'hydrocarbures, souligne l'incapacité des politiques menées au cours des dix dernières années à diminuer la dépendance alimentaire du pays (Bedrani, 2008). Dans le cadre de la Loi de finances complémentaires de 2008, de nouvelles mesures ont été prises en faveur des agriculteurs, notamment par i) la prise en charge de l'ensemble des intérêts de crédits de campagnes par l'Etat, incitant les producteurs à réinvestir dans des facteurs de production nécessaires à l'amélioration de la production et des rendements ; ii) l'encouragement de productions stratégiques de semences végétales ; iii) le lancement de programmes spécifiques d'intensification des productions (FAO, 2008).

Figure 2 : Algérie, bilan blé 1961-2008



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données USDA 2008

Figure 3 : Algérie, évolution du taux de couverture par la production nationale des besoins nationaux en blé



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données USDA 2008

B. Evolution de la politique sectorielle et structuration de la filière

Jusqu'en 1988 et depuis l'indépendance, la politique alimentaire menée visait à assurer entièrement les opérations de transformation et de distribution de la production locale ou des importations de céréales, via deux principaux organismes publics (Bencharif et Rastoin, 2007) :

- l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), organisme public à caractère administratif et commercial créé dès le lendemain de l'indépendance en 1962, gérait l'ensemble de la collecte et du stockage au travers de structures coopératives locales (39 Coopérative de Céréales et de Légumineuses et 5 Unions de Coopératives Agricoles), ainsi que les importations et la distribution des céréales en grains et des légumes secs,
- la Société Nationale SEMPAC, créée un peu plus tard en 1965, gérait, elle, la transformation industrielle, ainsi que les importations et distribution des produits finis tels que la farine et la semoule au travers de centres de distribution (Unités Polyvalentes Economiques de Wilaya, UPEW).

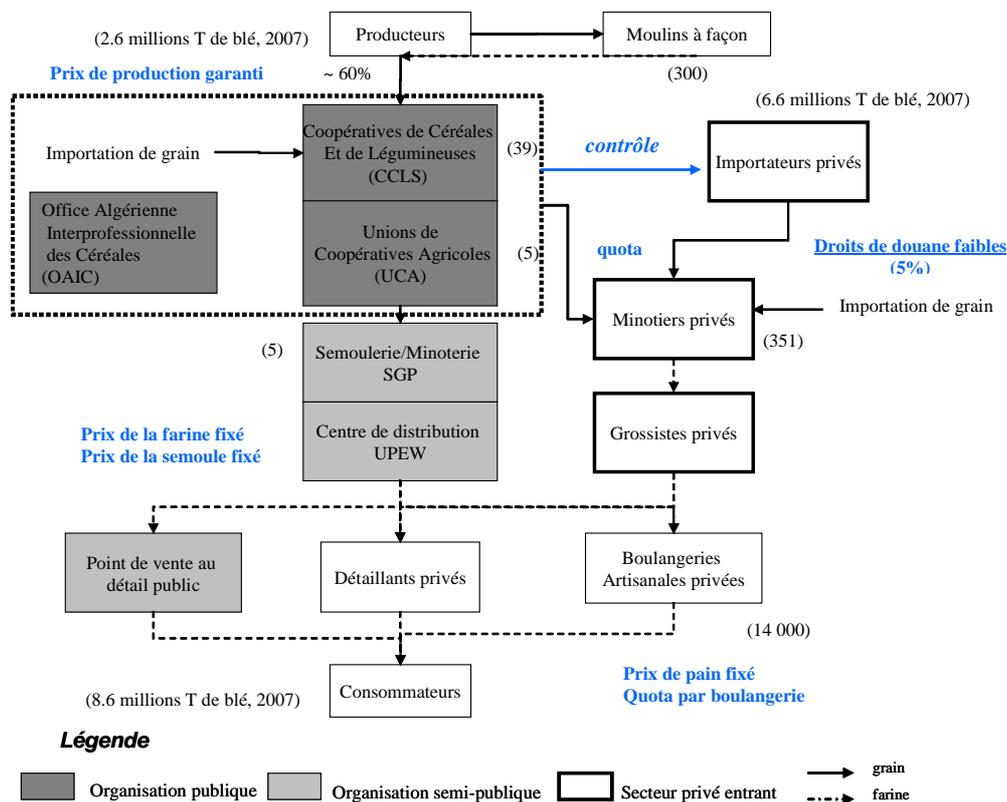
En 1983, la SN SEMPAC a été restructurée en six entreprises :

- cinq ERIAD (Entreprises régionales des industries alimentaires céréalières et dérivés) chargées de la transformation et de la distribution des produits finis. Jusqu'en 1992, ces cinq entreprises détenaient la totalité des capacités de trituration des blés,
- une ENIAL (Entreprise nationale de développement des industries agroalimentaires) qui aidait au développement des industries alimentaires nationales et régula le marché par l'importation des produits finis.

Enfin, afin de réduire le secteur informel, le négoce privé et la vente libre de grains sur les souks locaux ont été interdits de 1966 à 1994 (Bencharif et Rastoin, 2007) même si dans les faits un grand nombre de moulins à façon se sont maintenus de manière informelle (ils transforment aujourd'hui encore près de 40% de la production locale).

Dans le cadre du plan d'ajustement structurel du milieu des années 1990, les réformes économiques et le mouvement de privatisation et libéralisation s'est mis en place dans les activités d'importation, de transformation et de distribution (figure 4).

Figure 4 : Algérie, structure actuelle de la filière blé et politique de régulation des prix



Sources : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir de différents documents (Chehat, 2006 ; Bencharif et Rastoin, 2007 ; USDA, 2008).

Premièrement, le monopole d'importation de l'OAIC pour les grains et de l'ENIAL⁴ pour les produits finis a été levé en 1995. Tout agent économique a pu alors procéder à des importations de céréales sur la base d'autorisations délivrées par l'OAIC et en fonction de cahier des charges précisant les normes de qualité et les prix plafonds de revente tolérés. Le secteur privé s'est ainsi rapidement développé dans l'activité d'importation, soit par le biais de petits importateurs privés louant des capacités de stockage publics dans les ports, soit directement par les moulins privés. Il assure depuis les années 2000 en moyenne 25 à 30% des approvisionnements en blé (Chehat, 2006). Cependant, ces taux sont variables. En effet, les importateurs privés achètent lorsque les prix sur le marché mondial sont relativement bas et se retirent lorsque ceux-ci subissent des hausses (Bencharif et Rastoin, 2007). Ceci s'est particulièrement vérifié lors de la forte flambée des prix des céréales sur le marché mondial de 2007 et 2008. Ils laissent alors l'OAIC se charger des importations nécessaires à l'approvisionnement du marché.

Deuxièmement, le secteur de la transformation des blés a été libéralisé, permettant l'installation des investisseurs privés. En 2001, une Société de Gestion de Participation (SGP) est créée pour restructurer les ERIAD (devenues des « Entreprises publiques économiques » en 1990) et faciliter leurs rachats par les capitaux privés. Mais, si les investisseurs privés ont rapidement

investi dans l'activité de transformation en créant de nombreux moulins privés, les entreprises publiques alourdies par un passif financier et des charges salariales importantes n'ont pas trouvé d'acheteurs et restent encore aujourd'hui majoritairement gérées par le ministère du Commerce (Bencharif et Rastoin, 2007).

En 2007, le secteur privé de la transformation comptait 351 unités (220 minoteries et 131 semouleries) totalisant une capacité de transformation de 29 689 tonnes/jour - à titre de comparaison, le secteur public des ERIAD représente la même année, 14 553 tonnes/jour (tableau 1) (Tamazirt et Bencharif, 2009). Aujourd'hui la filière céréales représente la première industrie agro-alimentaire en Algérie (54% des industries agro-alimentaires).

Le développement rapide des capacités de transformation au niveau national a amené à réduire considérablement les importations de semoules et de farine, contre une hausse des importations de blés en grain. Ceci a été d'autant plus rapide que les droits de douane algériens sont relativement élevés pour les produits dérivés de céréales et les produits finis (36%), alors qu'ils sont fixés à un niveau très bas pour les grains (5%).

Finalement, l'accroissement rapide du nombre d'acteurs privés dans la transformation a abouti, dès 2004, à une surcapacité de production deux fois supérieure aux besoins nationaux. Les moulins ne fonctionnent pas à leur capacité de trituration optimum et on dénombre déjà un certain nombre de fermetures chez les plus petits entrepreneurs (Chehat, 2006 ; Bedrani, 2008).

Tableau 1 : Algérie, évolution des capacités de trituration des blés, 1990-2007

Tonnes par jour	1990	1997	2003	2007
Secteur public	11 300	16 280	16 280	14 553
Secteur privé	-	720	27 480	29 689
Total	11 300	17 000	43 760	44 242

Source : Bencharif et Rastoin, 2007 et Tamazirt et Bencharif, 2009. .

Concernant le secteur de la distribution, la vente s'effectue aujourd'hui, soit par le biais de points de vente publics, soit par le biais de détaillants de farine ou de boulangeries privés (environ 14 000 boulangeries sont recensées).

C. Des prix toujours administrés pour le blé

Malgré le processus de privatisation de la mise en marché des céréales, le contrôle des prix subsiste dans la filière blé. La régulation par les prix reste, pour la politique alimentaire actuelle, un des principaux instruments de l'Etat, en plus de l'importation massive de blé en grains.

Le contrôle des prix est réalisé tout au long de la filière. Les prix minimum garantis (PMG) à la production sont payés aux producteurs par les CCLS de l'OAIC, qui leur garantissent également d'acheter l'ensemble de la livraison. Ces prix fixés annuellement par décret sont souvent peu incitatifs pour les producteurs. Depuis l'indépendance, ces prix sont restés relativement stables et de 1968 à 1975, les PMG étaient mêmes inférieurs au marché mondial, pénalisant ainsi fortement la production nationale et favorisant le déficit structurel céréalier du pays. Les ajustements à la hausse se sont cependant accélérés depuis 1983 et permettent maintenant au prix national d'être notablement supérieur au prix mondial (Chehat, 2006). Ce système de prix garanti à la récolte pousse les producteurs à ne pas stocker leur production. En quelques mois, les CCLS collectent donc l'ensemble de la production pour la commercialisation, ce qui leur permet une meilleure gestion des stocks et des importations.

Les prix à la consommation sont contrôlés pour la semoule, le pain et la farine. Ainsi les détaillants appartenant au secteur privé ont à charge de vendre les produits finis à un prix fixé par l'Etat. Ces prix ont longtemps constitué un prix de référence à partir duquel étaient définis les prix de cession des grains (produits localement ou importés) par l'OAIC aux minoteries et semouleries et, de manière indirecte, les prix payés aux agriculteurs locaux (Chehat, 2006). A partir de 1994, le système de fixation des prix extrêmement coûteux pour les finances publiques en matière de compensation, notamment par rapport au marché international, est réformé⁵. Les prix des produits à la consommation pour le pain, la farine et la semoule ont ainsi subi des différentes hausses afin de se rapprocher partiellement des prix réels des blés sur les marchés internationaux, tout au moins jusqu'en 2005 (cf chapitre 1). Les subventions à la consommation ont donc été réduites sur cette période (1994-2005), le reste des subventions restant allouées aux industries pour compenser les coûts des prix minimum garantis payés aux céréaliculteurs locaux. Le coût budgétaire de cette subvention est variable, il correspond au différentiel de prix (PMG-prix international) et est donc proportionnel au niveau de la production domestique du blé. Dans le processus d'adhésion à l'OMC, ce système, difficilement acceptable par les autres pays membres, n'est pas dénoncé étant donné que les importations représentent autour des deux tiers de l'approvisionnement national en blé (Chehat, 2006).

D. La place des organisations professionnelles dans la filière

Les acteurs se regroupent en associations et institutions tout au long de la filière. Cependant, le pouvoir de négociation de ces groupements est très différent suivant les maillons de la chaîne. Comme on peut s'en douter la pression politique exercée par les acteurs de ces différents maillons est directement liée à leur degré de spécialisation dans leur activité.

L'exemple le plus explicite est l'organisation des agriculteurs. L'activité agricole n'est pas la seule source de revenu d'une grande partie des ménages ruraux et l'existence répandue de la pluriactivité peut expliquer la faible organisation des agriculteurs algériens. Le fait de ne pas pouvoir hypothéquer ni vendre formellement les terres qu'ils cultivent et accéder au crédit bancaire, en raison du régime foncier actuel, restreint également l'intérêt que ces ménages pourraient porter à l'activité agricole (cf chapitre 2).

Environ 867 000 agriculteurs recensés (Entretien avec M. Mohamed Chérif Ould Hocine, El Watan, 23/12/2008) sont membres de la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA). Le président de la CNA communique les revendications des agriculteurs algériens dans plusieurs forums que ce soit pour réclamer une réorganisation bancaire permettant aux agriculteurs un meilleur accès au crédit, ou pour solliciter des subventions. Malgré certaines revendications communes, les agriculteurs algériens n'arrivent pas à s'organiser efficacement pour faire entendre leur voix. De même, l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA) - historiquement liée au mouvement politique du Front de Libération Nationale (FLN) - qui regroupe un tiers des agriculteurs algériens, a peu de pouvoir auprès des autorités publiques⁶. De surcroît, les céréaliculteurs parmi les agriculteurs ne sont pas représentés en force, ni au sein de la CNA, ni au sein de l'UNPA. Les demandes exprimées par ces organisations sont davantage orientées vers des cultures/productions à haute valeur ajoutée, éventuellement orientées vers l'exportation (cultures maraîchères, oléiculture, élevage laitier, pommes de terre). La faiblesse de la céréaliculture vient de sa faible valeur ajoutée (elle occupe 70% de la SAU cultivée mais compte moins d'un cinquième du PIB agricole).

Les minoteries privées, autorisées à opérer librement depuis le milieu des années 1990, ont attiré un certain nombre de hauts fonctionnaires d'Etat et d'autres investisseurs. Néanmoins, l'Etat, en tant qu'acteur économique, est encore très présent dans ce maillon de la filière via les établissements d'Etat (les ERIAD). De ce fait, ainsi qu'en raison de leur très récente entrée sur le marché, les minotiers privés ne se sont pas encore organisés formellement en corporation bien que leur présence ne soit pas toujours bien perçue par les acteurs de l'aval - en l'occurrence, les boulangers.

Du côté des boulangers, 30% sont affiliés à la Fédération Nationale des Boulangers (Algérie Pyrénées, 27 juin 2007), branche de l'Union Générale des Commerçants et Artisans Algériens (UGCAA), constituée en force de négociation et qui exerce son influence de manière explicite sur l'Etat et de manière implicite sur la population (en dénonçant la politique de l'Etat) (Bencharif et al, 1996). Leur objectif est d'obtenir la déréglementation totale de la profession, la liberté de fixer eux-mêmes le prix de vente du pain, et la possibilité d'importer directement leurs intrants sur le marché mondial, ou, pour le moins, d'obtenir les quotas de farine correspondant à leurs capacités. Cette position est appuyée par les boulangeries industrielles qui sont apparues au côté des boulangeries artisanales familiales, celles-ci cherchant à rentabiliser leurs investissements. Les responsables de la Fédération Nationale des Boulangers accusent également une réelle anarchie dans la profession de meunerie-boulangerie et qui se répercute sur la qualité du pain. L'obligation d'utiliser une seule qualité de farine pour faire un seul type de pain crée un blocage important à l'évolution de la profession vers la différenciation par la qualité et vers une meilleure rentabilité.

Enfin, la surcapacité créée par l'arrivée des minotiers privés sans que deux des ERIAD aient été privatisées, le nombre trop important des importateurs de blé à côté de l'OAIC, ainsi que la concurrence déloyale créée par les boulangers du secteur informel qui vendent leur pain sur les trottoirs des grandes villes, sont autant d'éléments qui semblent augmenter cette anarchie et tous les acteurs de la filière, par la voix de leurs corporations, réclament, avant tout, une régulation du marché plus qu'une intervention directe de l'Etat.

E. Volatilité des prix mondiaux et rapports de force pour l'accès aux marchés

Le mécanisme de régulation des prix du blé en Algérie est au centre de nombreuses discordes entre les acteurs de la filière depuis la privatisation. Elles tendent à s'accroître dans des situations de hausse de prix des matières premières sur le marché international. Si les producteurs ont pu bénéficier d'un réajustement des prix minimum garanti en 2007 par l'Etat afin de maintenir les incitations à la production⁷, les transformateurs et les distributeurs subissent la forte hausse des coûts de production alors que les prix de vente de la farine et de la semoule fixés par l'Etat évoluent peu.

Moins contraints par des actifs fixes, les importateurs privés se sont, eux, simplement retirés de la sphère d'approvisionnement à la suite de cette hausse des prix internationaux des grains. Ceci a amené l'OAIC à augmenter ces volumes d'importations pour satisfaire les besoins du marché national. L'organisation, redevenue seule pour gérer l'ensemble de l'approvisionnement du marché, a alors décidé de maintenir le système des quotas fixant les quantités de livraison en blé dur et tendre allouées aux minoteries en fonction d'un plafond de 50% des capacités de production de chaque minoterie. Ce taux est loin de satisfaire les patrons minotiers obligés de produire en deçà de leurs capacités.

Du côté de la demande, les consommateurs touchés par la hausse des prix des autres produits alimentaires se reportent sur le blé subventionné et augmentent fortement la demande pour ce produit, amenant à des situations de quasi-pénuries sur le marché organisé. Dans cette situation, des phénomènes de spéculation et de contrebande émergent, réduisant l'accès aux denrées alimentaires pour la frange la plus pauvre de la population. Un certain nombre d'intermédiaires sont effectivement tentés de passer sur le marché informel pour vendre la farine et le pain subventionné à des prix beaucoup plus élevés que le prix administré.

Sur ce point, ce sont les boulangeries qui sont spécialement visées. De même que cela avait été souligné lors de la crise de 1993 (Bencharif et al., 1996), au cours de la crise de 2008, les boulangers ont été suspectés d'entretenir volontairement les files d'attente des consommateurs en limitant les fournées de pain ordinaire vendu au prix fixé par l'Etat. Ils ont revendu de la farine aux ménages, augmenté de manière concertée le prix de la baguette au niveau qu'ils souhaitaient obtenir, alimenté les réseaux de revendeurs (dépôts, épiceries, étals

dans la rue) qui, en l'absence de contrôle, pouvaient revendre la baguette à un prix « libre », et organisé des fermetures concertées de boulangeries dans certaines villes. Ces actions collectives ou individuelles avaient notamment pour objectif de faire pression sur le gouvernement pour obtenir la dérégulation de la filière.

Les associations de consommateurs ont alors demandé à ce que l'Etat intervienne pour éviter que les produits alimentaires de base ne deviennent des produits spéculatifs pour un certain nombre d'intermédiaires des filières (Observatoire CIHEAM 3/11/2006) Or, les services du ministère du Commerce sont dans l'incapacité de réaliser les contrôles sur les activités illégales telles que la rétention des stocks à des fins spéculatives, les reventes illégales et les hausses de prix de détail. La spéculation sur les aliments du bétail provoque également un détournement de l'utilisation du pain et de la semoule au profit de l'élevage.

2. La filière blé en Egypte

A. Structure de l'approvisionnement du marché

La production céréalière en Egypte concerne 2,88 millions d'hectares et 26,6 millions de tonnes au total (USDA, 2008). Trois cultures de céréales dominent : le blé tendre (1,28 millions d'hectares) destiné au marché domestique, le maïs (720 000 hectares) et le riz (670 000 hectares), dont une partie est exportée. La production de blé tendre en 2008 est de quelque 8 millions de tonnes par an sur un peu plus d'un million d'hectares, soit un rendement de presque 6,5 Tonnes/ha (USDA, 2008). Grâce à l'irrigation largement diffusée, l'Egypte a une production beaucoup plus régulière, contrairement aux pays voisins étudiés d'une année sur l'autre. Le blé qui est la principale production d'hiver, est majoritairement destiné à la filière subventionnée pour le pain *baladi* (Soliman, 2005).

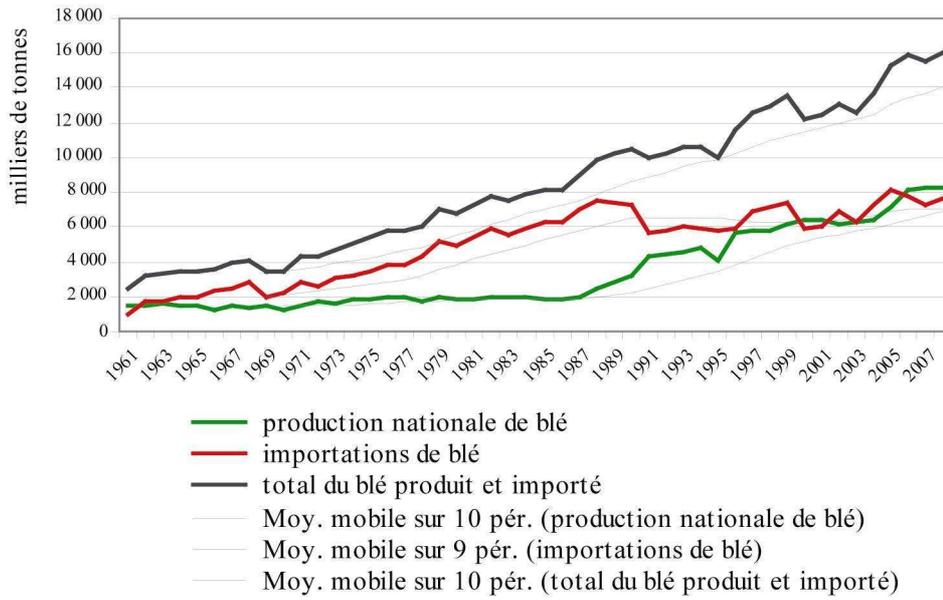
Le blé est un composant important de l'alimentation égyptienne et correspond à 26% de la diète alimentaire. La consommation nationale de blé en 2008 avoisine 16 millions de tonnes, avec 200 kg de blé (blé et farine) /hab/an (USDA, 2008). La production nationale ne représente donc que 50% de la consommation nationale (figures 5 et 6) - le taux de couverture de la production locale est de 68% pour l'ensemble des céréales. Pour le blé seul, ce sont donc près de 8 millions de tonnes qui sont importées chaque année.

La dépendance du pays aux importations ne cesse d'augmenter depuis la fin des années 1980 et le gouvernement tente de mettre en place une politique agricole pour parer au déficit de la production locale (El-Fattah, 2008). L'objectif est d'encourager les producteurs à cultiver des céréales, notamment du blé, par une politique de prix permettant aux producteurs de garder une marge bénéficiaire même si le coût des intrants augmente.

Par ailleurs, il est demandé à la principale banque agricole de verser aux producteurs des avances correspondant à la moitié du prix de la production en attendant d'obtenir l'ensemble du versement à la livraison de la récolte aux entrepôts.

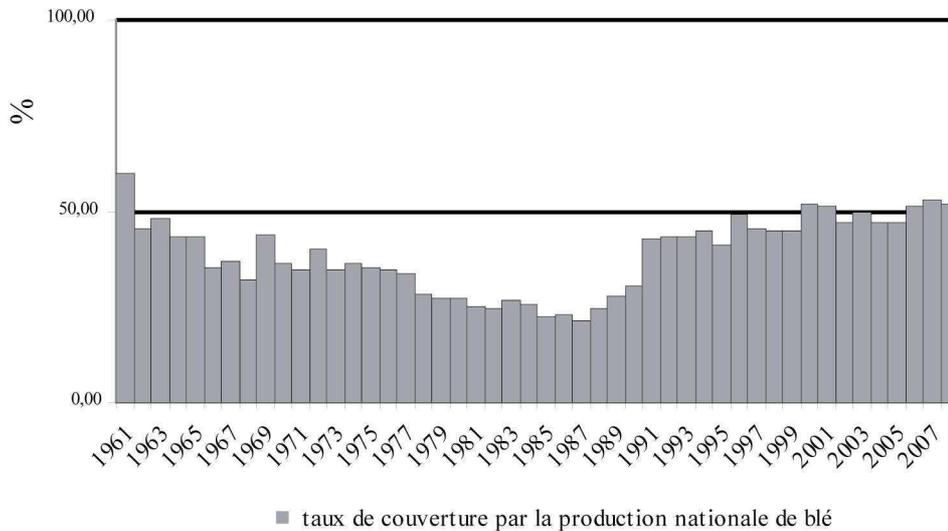
Outre l'incitation à augmenter les surfaces emblavées, la politique cherche à intensifier la production par l'amélioration des services de mécanisation, la subvention de quelques intrants distribués par la Banque agricole, la vulgarisation, le contrôle des semences et la diffusion de variétés hautement productives et résistantes aux maladies en fonction des écosystèmes cultivés (El-Fattah, 2008).

Figure 5 : Egypte, bilan blé 1961-2008



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données USDA 2008

Figure 6 : Egypte, évolution du taux de couverture par la production nationale des besoins nationaux en blé



B. Evolution de la politique sectorielle et structuration de la filière

Jusqu'en 1987, la production de l'ensemble des céréales était fortement contrôlée par l'Etat. Les agriculteurs étaient soumis à des surfaces de culture de céréales obligatoires en particulier pour le blé et à la livraison obligatoire⁸ de leur production aux coopératives de collecte à un prix fixé, inférieur au prix international, avec un quota par agriculteur. Les coopératives locales soutenues par la PBDAC (Principal Bank for Development and Agricultural Credit) se chargeaient de la collecte du blé localement au prix minimum garanti fixé par la GASC (General Authority for Supply Commodities). Elles ont gardé ce rôle.

La mise en marché et la transformation étaient entièrement gérées jusqu'au milieu des années 1990 par deux grands organismes publics (Abdel-Latif et al., 1998) :

- le GASC, acheteur public de blé importé pour la production du pain baladi subventionné, coordonnant également l'ensemble des coopératives de collecte,
- les moulins de la PCSMB (Public Company for Silos, Mills and Bakeries) qui se chargeaient de transformation du blé en farine.

A partir de 1987, deux vagues successives de réformes économiques ont été mises en place. La première de 1987-1989 a entraîné le remplacement des prix à la livraison par des prix planchers annoncés avant la campagne, l'élimination des quotas de production, ainsi que la diminution des subventions à l'importation. La seconde phase, de 1990-1994, a principalement été marquée par la réduction des subventions aux intrants et aux crédits et le processus de privatisation et de libéralisation du commerce extérieur (qui ne sera promulgué qu'en 1999). Depuis, les droits de douanes pour les céréales en Egypte sont très bas.

Aujourd'hui la collecte du blé (figure 7) se fait encore principalement par les coopératives locales coordonnées par la PBDAC (environ 36% de la production locale en 2005) qui transmettent le prix minimum garanti pour ce qui est de la filière subventionnée. Le gouvernement a récemment intensifié la construction d'entrepôts adaptés à la préservation de la qualité des céréales (El-Fattah, 2008). Par ailleurs, à la suite des réformes, nombre de collecteurs privés se sont installés. Ils collectent la production là où la collecte est mal réalisée par le secteur public, puis revendent le blé aux coopératives ou moulins publics pour la filière subventionnée (environ 24% de la production locale en 2005). Ce sont également ces acteurs privés qui sont responsables de la collecte concernant la filière non subventionnée à destination de moulin fabriquant des farines de meilleure qualité. L'autoconsommation passant par les moulins à façon représente environ 25% de la production locale.

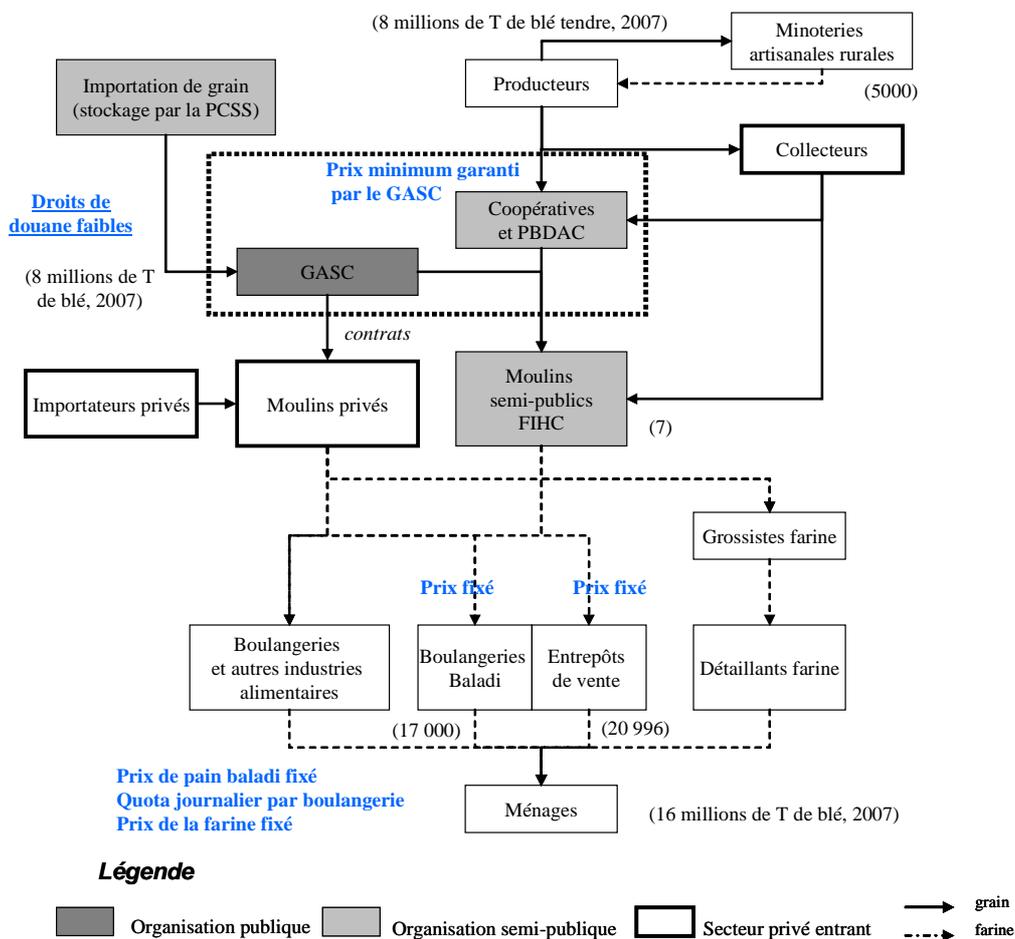
Malgré la libéralisation du secteur de l'importation, le GASC reste la principale société dans le domaine. Son volume d'activité représente environ 75% des importations totales (Soliman, 2005) qui sont principalement à destination des moulins publics pour la farine subventionnée (à 82% d'extraction) et donc pour la fabrication du pain baladi. Le secteur privé représente, lui, 25% des importations (Soliman, 2005) et le blé est exclusivement destiné à être transformé en farine de qualité dans les moulins privés (72% d'extraction) et en pains plus élaborés (pains Shami et Fino).

Concernant le secteur de la transformation, en 1992 la société publique PCSMB est transformée en 2 compagnies : d'une part la société publique Public Company for Silos and Storage (PCSS) en charge aujourd'hui du stockage des céréales importées et, d'autre part, la société Holding Company for Silos, Mills and Bakeries qui deviendra en 1999 la Food Industries Holding Company (FIHC) et qui gère l'ensemble des moulins publics. Par ailleurs, depuis 1999, la libéralisation du secteur des minotiers a entraîné la multiplication des moulins privés. Ceux-ci

représentent aujourd'hui une capacité d'écrasement de 7 570 tonnes/jour (contre 6 340 tonnes pour le secteur public), réduisant ainsi considérablement les importations de farine.

Enfin, des entrepôts (environ 21 000) et des boulangeries (environ 17 000), appartenant généralement au secteur privé (96%), ont à charge de vendre la farine et le pain baladi à des prix fixés par l'Etat. La farine plus élaborée, les pains shami et fino ainsi que les viennoiseries peuvent être vendus soit par ces mêmes boulangeries, soit par d'autres détaillants privés de farine et des boulangeries privées spécialisées dans ces produits.

Figure 7 : Egypte, structure actuelle de la filière blé et politique de régulation des prix



Source : élaborée par le CIHEAM-IAMM à partir de Abdel-Latif et al., 1998, Soliman, 2005, Al-ahram weekly, 2/04/2008 ; information expert.

C. Les politiques alimentaires égyptiennes : des cartes de rationnement au pain subventionné pour toute la population

Afin de garantir l'accès aux denrées alimentaires aux segments de la population à faibles revenus, le gouvernement subventionne largement un certain nombre de produits de consommation de base chaque année (El-Fattah, 2008).

La politique de sécurité alimentaire a été mise en place en Egypte en 1941. Elle a connu ensuite deux phases : son expansion jusque dans les années 1980 ; puis son repli jusqu'au système actuel (Ahmed *et al.*, 2001). Dans le système initial de nombreux produits de consommation étaient subventionnés et à destination de l'ensemble de la population. Le système de « cartes vertes » d'approvisionnement/rationnement est apparu au milieu des années 1960, pour un petit nombre de produits. Les cartes n'impliquaient pas alors de subvention à la consommation mais correspondaient à un système de rationnement pour la population dans un contexte de pénurie alimentaire.

Les subventions à la consommation sont apparues un peu plus tard, à la suite de la guerre de 1967. Une vingtaine de produits de consommation sont alors subventionnés, pour toute la population. Mais, le système de subvention est devenu financièrement insoutenable à la fin des années 1970, face à une demande pour la farine et le pain subventionné croissante. Au début des années 1980, le système est donc réformé par différentes mesures (Ahmed *et al.*, 2001) :

1. en améliorant le système de carte de rationnement par l'introduction d'une « carte rouge » qui offre des subventions moins élevées que les traditionnelles cartes vertes et sont destinées à la population à revenus plus élevés,
2. le nombre de produits subventionnés est réduit. Des 20 produits de base subventionnés dans les années 1970, seuls quatre le sont encore actuellement : le pain, le sucre, le riz et l'huile,
3. le montant des subventions a progressivement diminué : les quantités subventionnées sont réduites, le poids de base du pain *baladi* passe de 168 g à 130g et, dans certaines zones, de la farine de maïs est ajoutée pour la fabrication du pain.

Le Ministère de l'Approvisionnement et du Commerce Intérieur, à travers le GASC, achète du blé, de l'huile et du sucre par appel d'offres. L'huile et le sucre sont ensuite vendus aux détenteurs de cartes d'approvisionnement. En revanche, la farine subventionnée et le pain subventionné *baladi* sont disponibles pour l'ensemble de la population, sans restriction. Le blé collecté ou importé par le GASC est vendu aux moulins publics du FIHC. La farine subventionnée est ensuite vendue aux boulangeries et entrepôts désignés selon un système de quota de sacs de farine.

Notons que d'après les dernières données recensées, la majorité des boulangeries sont localisées en zone urbaine (71%) et monopolisent 82% du total des subventions, les 18% restants allant vers boulangeries rurales (Ahmed *et al.*, 2001). Les boulangers payent 290 LE/tonne. Ils sont chargés de produire dix pains *baladi* de 130 g. par kilogramme de farine. Le boulanger reçoit le prix payé par le consommateur : 5 piastres (Al-Ahram Weekly, 2008), déduit d'une commission prélevée par la municipalité qui gère le point de vente (une LE pour 1 000 pains) (Ahmed *et al.*, 2001). Le prix fixé du *baladi* de 5 piastres l'unité est le même pour tout le territoire depuis les réformes de 1988. Aucune limitation de quantité d'achat n'était fixée jusqu'en 2008 où un quota de 20 pains par personne par jour a été décrété.

A l'instar du système de subvention pour le pain, la farine subventionnée est disponible de la même manière pour toute la population. Les consommateurs achètent la farine subventionnée par sac de 25 kg, dans des entrepôts privés dédiés, dont 72% sont localisés en zone rurale (Ahmed *et al.*, 2001). Les entrepôts achètent 520 LE/tonne les sacs de farine, soit près de 80%

plus cher que la farine livrée aux boulangeries *baladi*. Les consommateurs payent un prix fixé à 55 piastres/kg (Al-Ahram Weekly, 2008).

Etant donné le système de fixation des prix à la consommation, les filières subventionnées sont fortement sujettes à la spéculation et à la contrebande sur le marché noir, diminuant l'accès aux denrées alimentaires pour la frange de population la plus pauvre. En 2009, Selim et al. estiment que 25% de la farine subventionnée est revendue sur le marché parallèle. Par ailleurs, dans le système formel de ces subventions, seulement un tiers des aides est attribué aux pauvres (Selim et al., 2009).

D. La place des organisations professionnelles dans la filière

L'amont de la filière montre l'importance de l'organisation étatique. Depuis le début du XXème siècle jusqu'à nos jours, et malgré plusieurs lois régissant l'organisation des agriculteurs autour des coopératives (lois de 1952, 1980, 1987,...), l'Etat s'est occupé de l'organisation du secteur agricole - une tradition étatique probablement issue du système d'irrigation de l'Egypte ancienne et qui a demandé depuis des siècles un contrôle centralisé pour sa réussite et son efficacité.

L'Union des Coopératives Agricoles, créée en 1990, incite les agriculteurs égyptiens à coordonner leurs activités de production et de commercialisation d'une manière collective. Cependant, l'absence de participation populaire, volontaire et motivée est la cause principale de l'échec de plusieurs projets de développement agricole et rural mis en place par les autorités publiques (Abdel-Saad, 2004). De surcroît, parmi le monde agricole et rural, la céréaliculture, par sa faible valeur ajoutée, bénéficie de particulièrement peu d'attention dans les organisations agricoles à vocation économique ou politique.

A l'opposé de cette faible représentation du monde agricole et rural, les activités de l'agro-fourniture et de l'aval de la filière sont beaucoup mieux organisées par des associations et des fédérations interprofessionnelles qui forment des groupes de pression assez importants et pèsent sur les décisions politiques. La Fédération des Industries de l'Egypte (*Federation of Egyptian Industries*) incorpore la Chambre des Industries Chimiques qui opèrent dans le secteur des intrants agricoles modernes (insecticides, pesticides, engrais chimiques) alors que la Chambre des Industries Alimentaires et la Chambre des Céréales et Dérivés sont des associations professionnelles, actives dans la transformation et le commerce des produits alimentaires en général et des produits dérivés des céréales en particulier. Les propriétaires et PDG des grandes meuneries, boulangeries industrielles et des industries de transformation des céréales figurent parmi les membres du Conseil d'Administration de la Chambre des Céréales et Dérivés (*Chamber of Cereals and Products*).

E. Volatilité des prix mondiaux et rapports de force pour l'accès aux marchés

Lors de la hausse des prix des autres produits alimentaires de 2008, le phénomène de spéculation et de contrebande sur le marché noir s'est aggravé, aboutissant à des pénuries importantes sur le marché formel, voire à des émeutes, comme celles du printemps de cette année⁹.

A la suite de ces événements, le gouvernement a commencé à prendre des mesures pour réguler la vente du pain subventionné (Al-Ahram Weekly, 2008) :

1. en augmentant les quotas de farine totaux (de 400 000 T/ mois à 456 000 T/mois) et plus spécifiquement pour les gouvernorats les plus peuplés, en séparant les lieux de production (boulangeries) et de distribution (points de vente gérés par les pouvoirs publics) pour diminuer les files d'attente et empêcher les boulangeries de revendre la farine subventionnée,
2. en renforçant les pénalités de la vente de farine subventionnée sur le marché noir, enfin en créant un quota par personne de 20 pains *baladi* (sachant qu'il est difficile de vérifier si les personnes ne sont pas servies plusieurs fois).

Si les files d'attente ont effectivement fortement diminué et ont redonné accès à la farine et au pain à l'ensemble des consommateurs égyptiens, ces mesures ont un coût considérable pour l'Etat et reposent la question de la durabilité financière de ce système. De surcroît, par ce système de subvention généralisé, le gouvernement a des difficultés à « cibler » les catégories sociales les plus démunies. Mais un changement de système « *pourrait avoir des répercussions graves sur la paix sociale, dans la mesure où les membres de la classe moyenne des zones urbaines sont aujourd'hui les premiers bénéficiaires du système actuel du pain subventionné* » (Observatoire CIHEAM, 11/03/2009).

Par ailleurs, la qualité du pain a également été en question pendant cette période de hausse des prix. Aussi, le gouvernement égyptien souhaite intégrer le secteur privé au système de distribution du pain subventionné afin d'augmenter la qualité du pain. Par le biais du ministère de la Solidarité sociale, il procède d'ores et déjà à des adjudications pour l'achat de farine, pour moulins publics et privés. Pour le moment ces appels d'offre ne concernent que 20 à 25 % de la farine utilisée pour le pain subventionné (Observatoire CIHEAM, 11/03/2009). Ceci est sujet à diverses protestations des responsables des moulins publics. En effet, ces derniers pensent ne pas pouvoir concurrencer le secteur privé dans la mesure où ils manquent d'expérience pour suivre quotidiennement les cours des céréales sur le marché local et mondial, et acheter les grains au moment où ils sont les moins chers (Al-Ahram Weekly, 4/3/2009).

Concernant la production locale et l'accès des producteurs aux marchés, malgré les intentions de la politique agricole, certaines barrières organisationnelles empêchent un certain nombre d'agriculteurs d'accéder aux prix minimum garantis et à la garantie d'achat des livraisons dans la filière administrée. Une des barrières les plus importantes est liée au mode d'accès au financement des producteurs. L'étude de Sabaa et Sharma (1999) explique que les sources de financement informelles par les commerçants, courtiers, sociétés de services agricoles, usuriers ou famille représentaient environ 50% des fonds disponibles en milieu rural. Or, dans un grand nombre de ces prêts, le remboursement se fait en nature avec le produit de la récolte. L'accès difficile au crédit agricole entraîne ainsi un accès limité aux marchés agricoles subventionné et empêche toute organisation professionnelle agricole de type coopérative de vente.

Là encore, l'accessibilité au marché pour les producteurs et les consommateurs est d'abord le fait de l'intervention publique. Mais les distorsions engendrées par l'administration de la filière, créent de nouvelles barrières organisationnelles qui tendent à limiter les opportunités, tant pour producteurs et que consommateurs.

3. La filière blé au Maroc

A. Structure de l'approvisionnement du marché

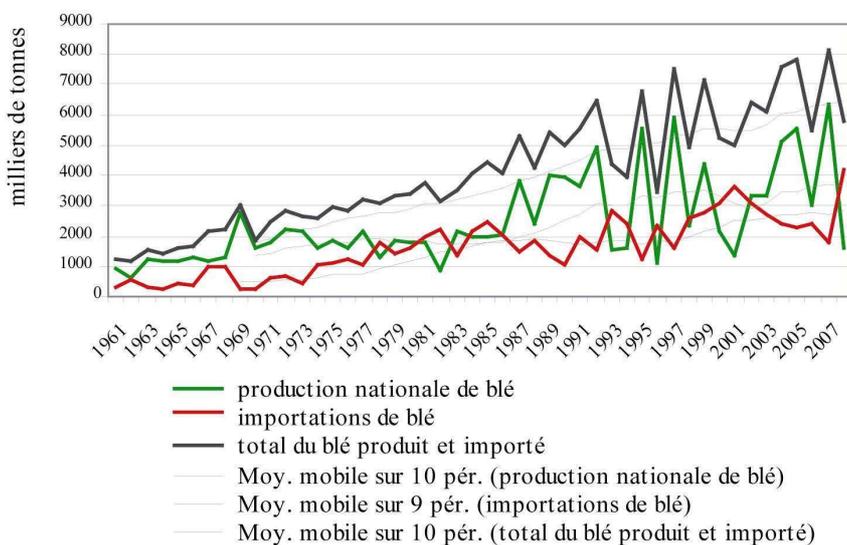
La production de céréales au Maroc concerne plus d'un million d'agriculteurs (Akesbi et al., 2007) sur environ 4,8 millions d'hectares, soit près de 60% de la SAU (USDA, 2008). C'est la principale production agricole végétale du pays. Les principales céréales cultivées sont le blé tendre et le blé dur (2,6 millions d'hectares) et l'orge (1,9 millions d'hectares)(USDA, 2008).

Les rendements des céréales, et du blé notamment sont faibles -1,3 tonne par hectare en moyenne pour le blé- et dans la mesure où 90% de la sole céréalière est en agriculture pluviale,

la production est extrêmement variable d'une année à l'autre (figure 8). La consommation nationale de blé au Maroc est aujourd'hui estimée à 7,3 millions tonnes/an (USDA, 2008) et 197 kg /habitant/ an en 2008 (Ait El Mekki, 2008). La couverture des besoins nationaux fluctue ainsi selon le niveau de production (figure 9).

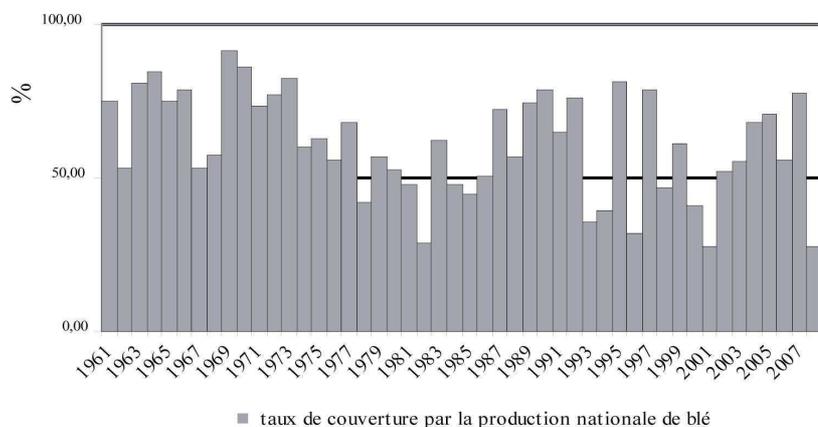
Les importations de céréales ont, là encore, un rôle clé dans la filière nationale. Les quantités moyennes annuelles de céréales importées au cours des cinq dernières années sont de l'ordre de 4 millions de tonnes et le blé tendre représente plus de la moitié de ce volume (USDA, 2008).

Figure 8 : Maroc, bilan blé, 1961-2008



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données USDA 2008

Figure 9 : Maroc, évolution du taux de couverture par la production nationale des besoins nationaux en blé



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données USDA 2008

B. Evolution de la politique sectorielle et structuration de la filière

Jusqu'à la fin des années 1980, l'ensemble de la filière céréalière est régulé par l'organisme public de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et de Légumineuses (ONICL). Cet organisme était en charge de fixer le prix garanti au producteur et d'assurer l'approvisionnement du marché via les coopératives marocaines agricoles (CAM), de promouvoir les investissements des minoteries et de contrôler les importations (Akesbi *et al.*, 2007).

Dès 1992, dans le cadre du plan d'ajustement structurel, les importations et exportations sont libéralisées mais restent protégées par des droits de douane élevés. En 1996, le marché intérieur des céréales est libéralisé en particulier pour le blé dur, l'orge et le maïs (Akesbi *et al.*, 2007). Pour le blé tendre, la politique de sécurité alimentaire du gouvernement pousse à maintenir un contingent d'un million de tonnes de farine subventionnée. Cette filière spécifique est encore régulée par l'ONICL (figure 10) (Akesbi *et al.*, 2007).

Le nombre des exploitations céréalières est très élevé, mais à peine un quart des producteurs commercialisent une partie de leur production. La part commercialisée de la production céréalière varie ensuite en fonction de la taille des exploitations. Le pouvoir de négociations de céréaliculteurs face aux collecteurs dépend alors fortement de cette part commercialisée.

Actuellement, les céréales sont collectées par des organismes de stockage qui peuvent être les coopératives agricoles -11 CAM recensées collectent 4% des volumes - ou des commerçants - 235 recensés collectent 62% des volumes- ou directement des minoteries -170 unités collectent 34% des volumes (ONICL, 2009).

Les produits livrés sont soumis à une taxe de commercialisation prélevée par l'ONICL pour couvrir ses dépenses notamment pour le stockage, la capacité de stockage étant évaluée au Maroc à 25 millions de quintaux dont les deux tiers sont gérés par l'ONICL (Aït El Mekki, 2006).

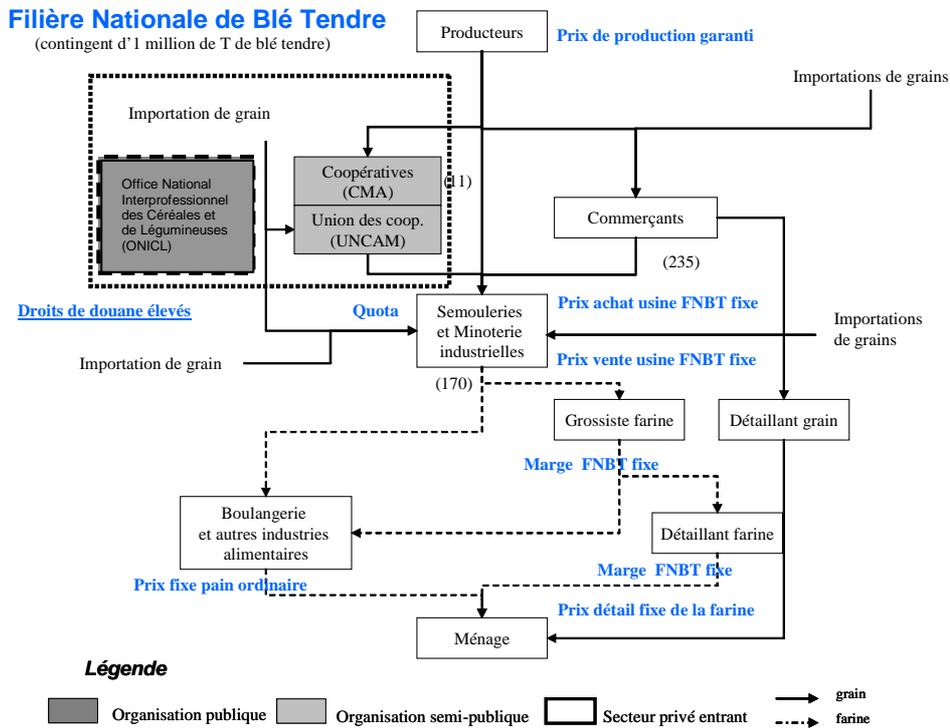
L'effectif des commerçants céréaliers est relativement réduit au vu du nombre des exploitants agricoles céréaliculteurs. Le nombre répertorié par l'ONICL dans l'ensemble du territoire national n'est que de 235. Une proportion non négligeable de ces commerçants réduit son activité d'une saison à l'autre. La variabilité de leur activité dépend du niveau de la récolte et de la part prise par les importations dans l'approvisionnement du pays. Ce sont les grands commerçants de Casablanca et de Fès qui dominent le marché. Leurs capacités de stockage leur permettent d'avoir une meilleure gestion des importations. Alors que les grains importés présentent une meilleure qualité que les grains locaux (comportent moins d'impuretés) et que les minoteries tendent à substituer des grains « propres » aux grains « sales », ces commerçants se retrouvent en position de force vis-à-vis des agriculteurs locaux dans la négociation des prix de vente. Cependant, le nombre des commerçants céréaliers importateurs reste très réduit¹⁰. L'UNCAM fait encore partie des plus grands importateurs pour le marché des céréales marocains.

La transformation du blé est réalisée soit par des semouleries minoteries industrielles – on en compte environ 170 unités au niveau national-, soit par des moulins artisanaux – plus de 10 000 unités artisanales existent dans le pays. Les premières regroupent une capacité de transformation d'environ 18 000 tonnes par jour (Aït El Mekki, 2006). Mais, étant donné le faible niveau de collecte de la production nationale pour la transformation industrielle (21% de la production totale, selon Aït El Mekki, 2006), ces industriels sont fortement dépendants des importations en grains (70% du blé transformé provient des importations) organisées par l'ONICL.

Hormis pour la filière spécifique de farine nationale de blé tendre, le secteur de la distribution est également libre et se fait au travers de détaillants privés de farines et de semoules ou via des boulangeries privées. Dans les grandes villes, le secteur de la boulangerie évolue suivant

la même logique que celui de la minoterie. Il existe un circuit domestique du pain en concurrence avec des circuits industriel ; semi-industriel et artisanal du pain. Il y a un véritable continuum dans le degré de formalisation et d'équipement de la production du pain vendu.

Figure 10 : Structure actuelle de la « Filière Nationale de Blé Tendre » marocaine et politique de régulation des prix



Source : élaboré par le CIHEAM-IAMM à partir de différents documents (Aït El Mekki, 2006 ; Akesbi et al., 2007 ; USDA, 2008 ; ONICL, 2009).

Note : la farine de luxe (produit de plus haute qualité que la FNBTFixe mais avec un taux d'extraction de 67% au lieu de 80% pour la FNBTFixe) est commercialisée dans la même filière mais le prix n'est pas administré pour cette farine.

C. La politique de sécurité alimentaire pour la farine nationale de blé tendre (FNBT)

Une part importante de la production et de la distribution de blé tendre – environ 1 million de tonnes - est encore organisée par la politique de sécurité alimentaire pour la Farine Nationale de Blé Tendre (FNBT) (figure 10). Les producteurs vendent le blé tendre pour la transformation en farine subventionnée au prix de 2 500 DH par tonne.

Les organismes de stockage – coopératives ou commerçants agréés - reçoivent une prime de 40 DH par tonne et par mois qui est versée par l'ONICL. Lorsque ces organismes livrent le blé aux meuneries, ils récupèrent une marge de 88 DH/ tonne (Akesbi et al, 2007). L'ONICL est également en charge des importations, qu'il livre directement aux meuneries.

Les moulins achètent le blé au prix fixe de 2 588 DH/tonne, que le blé provienne de la production nationale ou de l'importation. Ainsi, si le prix international est supérieur à ce prix « rendu moulin », c'est l'ONICL qui prend en charge le différentiel de prix. A l'intérieur du contingent d'un million de tonnes de farine, l'ONICL donne aux moulins une subvention de soutien à la consommation de 1 434 DH/tonne de farine vendue (Akesbi et al, 2007). Le prix à la sortie de l'usine de la farine subventionnée est fixé à 1 880 DH/tonne, tenant compte des coûts de production de la farine. La marge des grossistes est également régulée et ne peut dépasser 60 DH/tonne (Akesbi et al, 2007).

Le prix de la farine nationale de blé tendre vendue par les détaillants est ensuite fixé à 2 DH/kg. Dans la réalité, les prix sont en général de l'ordre de 2,2 à 2,8 DH/kg, les détaillants profitant de la forte demande pour augmenter de manière illégale leur marge. Enfin, les contrats passés entre le gouvernement et les boulangers fixent le prix du pain ordinaire à 1,20 DH.

Les boulangeries s'astreignent avec discipline à vendre une partie de leur production au prix réglementé. Cependant, pour la plupart des boulangeries en milieu urbain, ce pain est un produit d'appel pour attirer les consommateurs sur d'autres types de pain, de viennoiseries et de pâtisseries sur lesquels elles ont des marges confortables. Malgré des effets d'annonce relayés par la presse, les boulangers savent sur le fond qu'ils seraient perdants dans une grève ou dans un rapport de force pour imposer un prix du pain différent du prix réglementé.

En 2006, les autorités publiques ont révisé le système de commercialisation du blé tendre pour soutenir une production céréalière en croissance. Le prix de soutien de 2 500 DH/tonne a été appliqué à l'ensemble de l'offre de blé tendre, au-delà de la filière subventionnée (ministère de l'Agriculture, 2006). Ceci s'est traduit par une collecte record de blé tendre : les structures de stockage ont enregistré près de 2 millions de tonnes collectées. Cependant l'ensemble de ces récoltes n'a pas pu être payé au prix garanti comme prévu, car les coopératives n'ont pas reçu assez de versements de l'Etat. Par ailleurs, la protection aux frontières a été augmentée de 115% à 130% de droit ad-valorem sur la tranche de prix CAF inférieur à 1000 DH/T. Enfin, pour réduire les problèmes d'asymétries entre les opérateurs de la filière, le gouvernement a décidé d'affecter les quantités de farine de blé tendre subventionné par voie d'appel d'offre avec des quotas plafond par minoterie et un cahier des charges pour la qualité requise (Aït El Mekki, 2008).

L'efficacité de cette politique reste discutable, car la distribution des farines de blé tendre au prix réglementaire n'est pas assurée de la même manière sur tout le territoire. Dans certaines zones, en particulier dans le Sud, le prix de marché de la FNBT est resté très proche du prix réglementaire. Dans d'autres zones, surtout les zones à fortes densités urbaines, les autorités se sont « laissées » dépasser par la gestion spéculative des excédents de farine nationale de blé tendre. La distribution administrative automatique de quotas de FNBT ne correspondait pas à la demande locale des ménages. Il a en découlé des déplacements de FNBT d'une zone à l'autre non programmés par les autorités. Le prix de marché de la FNBT a décroché du prix réglementaire. Par ailleurs, le contrôle sur les volumes et les prix étant lâche, il en a découlé un

glissement de la qualité de la FNBT vers les standards recherchés par les ménages. C'est pourquoi le prix de la FNBT s'est rapproché de celui de la farine libre, dite de « luxe ».

D. La place des organisations professionnelles au sein de la filière

Malgré l'existence de l'Union Nationale des Agriculteurs du Maroc et l'Union Nationale des Coopératives Agricoles Marocaine (UNCAM) qui regroupe les Coopératives Agricoles Marocaines (CAM), les acteurs du secteur agricole, notamment pour la céréaliculture, sont très faiblement organisés (Aït El Mekki, 2006). En fait on distingue les petits céréaliculteurs non spécialisés et vivriers, des céréaliculteurs spécialisés qui sont plus inscrits dans les réseaux de représentation professionnelle (tels que les chambres d'agriculture) et mieux informés.

Par ailleurs, plusieurs coopératives ont connu des difficultés de fonctionnement et sont en voie de réorganisation. Le secteur coopératif est censé soutenir directement les agriculteurs et les protéger en concurrençant les commerçants céréaliers privés. Dans la pratique, le comportement du secteur coopératif a cédé au désir de l'administration de disposer d'un outil opérationnel susceptible de prendre en charge des activités de régulation du marché sans but lucratif, et d'autre part, agit en reprenant des céréales auprès des collecteurs, comme si ces derniers étaient des agriculteurs. Les CAM sont regroupées dans l'UNCAM, qui opère comme fédération, et réalise pour son compte des opérations d'importations des céréales. Elle représente également les céréaliculteurs auprès des pouvoirs publics, participe aux appels d'offre pour l'importation de céréales. Cette union est censée améliorer les conditions de négociation des producteurs vis-à-vis des autres partenaires de la filière, mais le faible maillage du tissu social dans le monde agricole ne lui confère pas un réel pouvoir de négociation.

Au niveau de la transformation, il existe sept associations régionales rassemblant l'ensemble des minoteries, qui sont elles-mêmes chapeautées par une Fédération Nationale de la Minoterie (FNM), créée en 1995 en remplacement de l'APM créée en 1938. Malgré ses objectifs affichés, la fédération participe faiblement à l'amélioration du fonctionnement de la filière ; son principal rôle étant d'être effectivement présent dans les négociations avec l'ONICL (Aït El Mekki, 2006).

Les boulangers, eux, se réunissent autour du Syndicat National Unifié des Patrons des Boulangeries et Pâtisseries du Maroc et forment un lobby puissant¹¹.

En raison de l'administration publique des prix de la farine et du pain dans une filière comportant un grand nombre d'agents économiques privés, un conflit d'intérêt est ostensiblement présent parmi les deux corporations représentant les acteurs de deux maillons de la filière, à savoir les minotiers et les boulangers.

E. Volatilité des prix mondiaux et rapports de force pour l'accès aux marchés

A la suite de la hausse des prix de 2007, les autorités ont d'abord été prises au dépourvu et ont laissé les anticipations de pénuries jouer. Par la suite, le gouvernement a tenté de maintenir l'accès aux denrées alimentaires, notamment pour les populations les plus vulnérables. Ce sont ainsi d'importantes subventions aux consommateurs qui ont été mises en place pour certaines denrées alimentaires comme la farine nationale de blé tendre. Ces subventions, habituellement prélevées sur les importations, ont été complétées par un apport important du budget de l'Etat (environ 38 milliards de dirhams en 2008). De surcroît, une révision de la répartition des quotas de farine nationale de blé tendre en fonction de la distribution géographique de la pauvreté a été faite : 16 800 tonnes par semestre pour les communes les plus pauvres au lieu de 10 600 auparavant et la part des communes rurales passe de 46 à 66% tandis que celle des villes de 54 à 34% (FAO, 2008).

Pour la transformation, après une tentative d'augmentation unilatérale de 25% des prix du pain par les boulangers suite à la hausse des prix de la farine, les boulangers ont obtenu du

gouvernement, l'application à leur égard, des prix préférentiels de l'eau et de l'électricité accordés au secteur industriel, en contrepartie de maintenir le prix du pain au prix antérieur (Au fait, 24/09/2007).

Cependant d'autres problèmes émergent au niveau des transformateurs, les minotiers ont commencé à faire passer de la Farine de Luxe dont le prix est libre (69% d'extraction de grain) pour de la Farine Nationale (80% d'extraction) qui a un prix fixé bas à la vente mais qui bénéficie des subventions.

Finalement ce sont les producteurs (pour lesquels le prix minimum garanti du blé tendre qui a pourtant augmenté mais n'a pas suivi la hausse exceptionnelle des marchés internationaux alors même que les coûts de production augmentaient fortement), qui ont le moins bénéficié des faveurs de l'Etat. D'autant que le gouvernement marocain a également supprimé à la même période, les droits de douane sur le blé importé afin d'améliorer les conditions commerciales d'importation pour les importateurs de la filière.

IV – Etudes de cas des filières lait (Egypte, Maroc, Tunisie)

Le lait est également un produit jugé stratégique pour la santé des populations. Contrairement aux céréales, les déficits de la production pour ce secteur dans les pays d'Afrique du Nord sont beaucoup moins lourds, et les importations couvrent tout au plus 10% des besoins nationaux, l'Algérie faisant figure d'exception avec 60% de la consommation du lait qui est importée. Si le secteur a longtemps bénéficié d'une intervention des Etats, notamment par des politiques de prix et de mise en marché, le processus de libéralisation a été beaucoup plus rapide que dans la filière céréales.

Aujourd'hui, les problèmes de ce secteur sont principalement liés à la qualité du lait (normes sanitaires et tricherie sur la composition) et à la protestation des acteurs de la filière concernant la négociation des droits de douane, notamment depuis la baisse des cours internationaux des prix des matières premières agricoles entamée en septembre 2008.

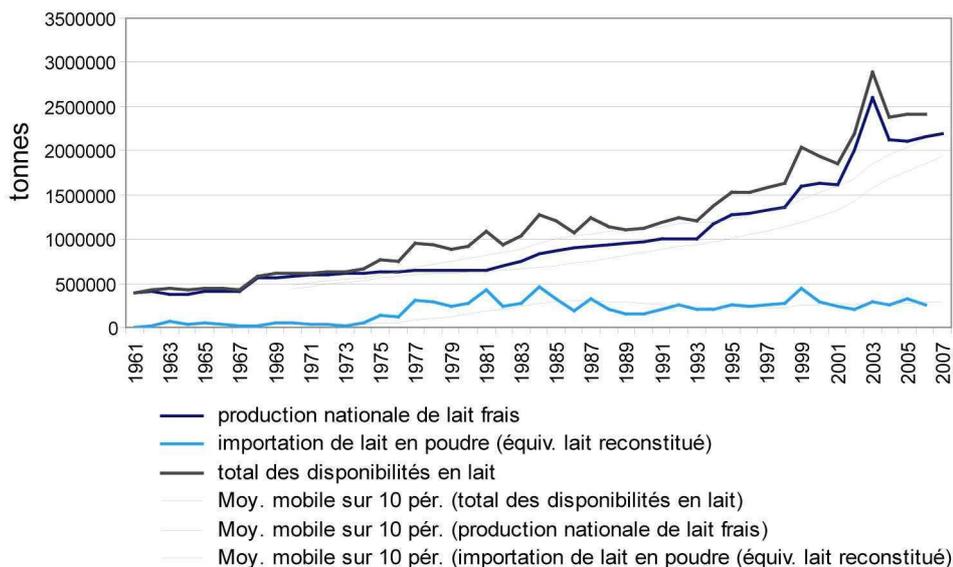
Nous étudions ici les cas de la filière lait en Egypte, au Maroc et en Tunisie, qui nous semblent intéressants pour appréhender les dynamiques d'acteurs en présence ou non de politique de sécurité alimentaire et l'accessibilité aux marchés pour les producteurs et les consommateurs. Pour cela, nous examinons l'évolution de la structuration du secteur laitier et le rôle des organisations économiques et politiques dans l'accès aux marchés.

1. La filière lait en Egypte

A. Structure de l'approvisionnement du marché

Le troupeau laitier atteint 1,7 million de vaches laitières et représente une production annuelle de 2,2 millions de tonnes de lait (FAOSTAT, 2007). Cette production est essentiellement le produit de petites exploitations qui assurent environ 80% de la production de lait cru. La production nationale ne couvre pas totalement les besoins du marché local qui importe un peu plus de 10% de ses besoins totaux en poudre de lait (figure 11) (FAOSTAT, 2007), malgré une consommation nationale en lait faible : environ 2,5 millions de tonnes au total et environ 60 kg/hab./an (FAOSTAT, 2007).

Figure 11 : Egypte, bilan laitier (1961-2007)



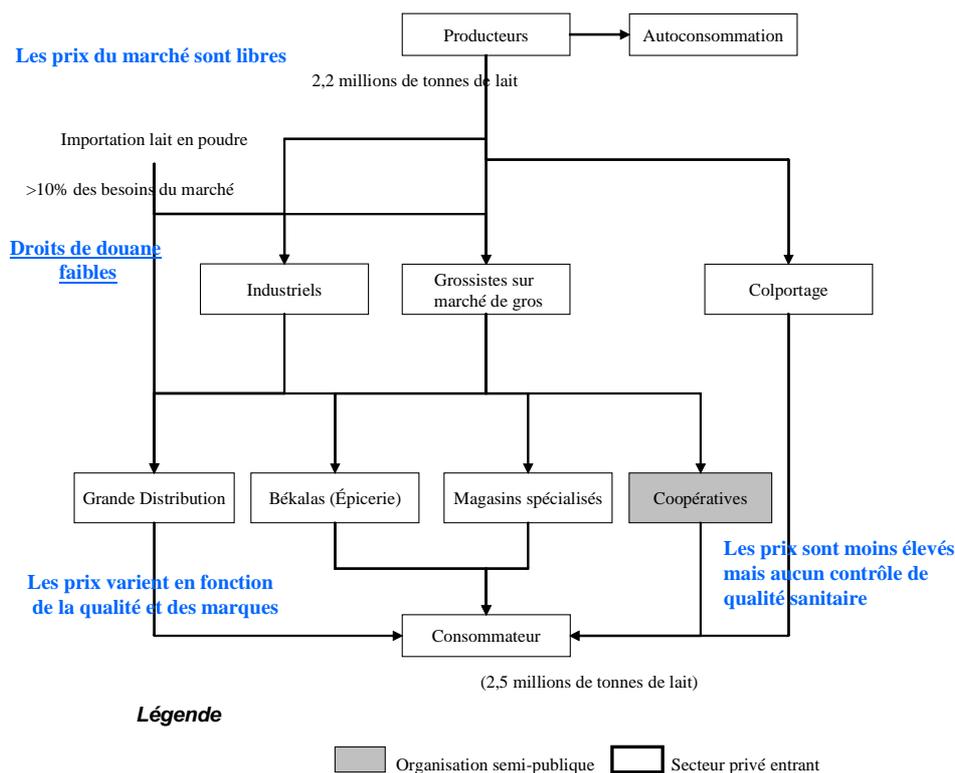
Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données de FAOSTAT 200812

B. Structuration de la filière

Il existe deux filières bien distinctes en Egypte : d'une part celle qualifiée d'informelle, des colporteurs ou grossistes de marché de gros (pour le lait cru ou le lait transformé artisanalement) et, d'autre part, la filière « formelle » des industries (figure 12).

La filière informelle est encore majoritaire en Egypte avec 80% de la production totale de produits laitiers réalisés encore de manière artisanale, et 85% de la production qui n'est même pas transformé (Soliman, 2006). A titre d'exemple, dans la production de la feta, le fromage le plus consommé en Egypte, pour une production quotidienne de 1000 tonnes, entre 700 et 800 tonnes sont fabriquées dans des unités artisanales informelles, non enregistrées, dont la qualité sanitaire échappe à tout contrôle (Ambassade du Danemark au Caire, 2008).

Figure 12 : Structure actuelle de la filière laitière égyptienne



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir de différents documents : (Soliman, 2006, FAOSTAT, 2007)

L'importation, qui reste marginale, est principalement réalisée par des importateurs privés qui alimentent les industries laitières tant publiques que privées notamment en poudre de lait. De 2000 à 2004, le gouvernement a mis en place une clause de sauvegarde dans le cadre de l'OMC avec des droits de douane de 45% sur le lait en poudre importé afin de protéger l'industrie laitière locale (Soliman, 2006). Aujourd'hui les droits de douane sont fixés à 5%.

Jusqu'en 1974, la production industrielle de lait était exclusivement réalisée par la société publique (Misr Milk Company), très peu performante. A partir de 1974, l'industrie laitière est libéralisée.

L'ensemble de l'industrie laitière représente aujourd'hui près de 10% des industries agroalimentaires (IAA) égyptiennes (Global Import Export Directory, 2008). La présence de filiales de groupes multinationaux de l'agroalimentaire ainsi que l'augmentation du nombre des firmes nationales privées issues du programme de privatisation témoignent de l'évolution positive de cette industrie. En effet, bien que le consommateur égyptien soit toujours attiré par des produits du secteur informel, les percevant comme des produits « de santé » parce qu'ils ne contiennent pas des conservateurs, il prend de plus en plus conscience des problèmes liés à l'hygiène alimentaire et la qualité sanitaire.

Les acteurs de l'industrie laitière augmentent considérablement les prix au détail du lait et des produits laitiers, en raison de l'augmentation significative des dépenses de marketing (plus particulièrement des dépenses liées à la publicité-promotion de leurs marques) et des investissements concernant l'application des normes internationales de qualité. Ils visent davantage les consommateurs des tranches de revenu moyen et élevé et, par conséquent, justifient la hausse des prix de détail par une amélioration de la qualité de leurs produits.

Un autre point qui justifie la hausse des prix de détail est le comportement des supermarchés/hypermarchés qui ne lésinent pas à transférer les charges de « merchandising », de sur-stockage et des lots invendus, aux industriels (Euromonitor International, déc. 2007).

La filière du lait se découpe en plusieurs segment de produits laitiers (tableau 2 et 3).

Tableau 2 : Egypte, marché du lait et des produits laitiers (2000, 2006/07)

Marché du lait et des produits laitiers en Egypte	unité	Volume		Valeur (millions E£)	
		2002	2006/2007	2002	2006/2007
Crèmes glacées	000 litres	30,3	35,9	292,8	545,5
Crèmes glacées à emporter	000 litres	4,3	6,7	42,2	102,0
Crèmes glacées artisanales	000 litres	4,6	5,2	42,9	69,2
Lait frais pasteurisé	000 litres	3 600,0	4 400,0	11,6	17,0
Lait UHT	000 litres	53 900,0	75 600,0	154,6	256,5
Boissons lactées aromatisées	000 litres	10 300,0	11 600,0	57,9	73,5
Lait en poudre	000 tonnes	8,5	9,0	176,2	234,0
Fromage à tartiner	000 tonnes	35,1	36,8	448,0	546,7
Fromage de spécialité	000 tonnes	4,4	6,2	71,3	126,7
Fromages à pâte molle non traités	000 tonnes	36,0	55,8	374,3	719,4
Fromages à pâte dure non traités	000 tonnes	35,3	33,7	786,1	852,5
Yogourt	000 tonnes	90,5	109,9	411,3	555,0
Yogourt à boire	000 litres	4 100,0	5 000,0	16,6	25,3
Desserts lactés	000 tonnes	1,1	1,35	5,6	8,0
Crèmes pour le café	000 tonnes	0,1	0,1	3,9	4,8
Lait condensé évaporé	000 tonnes	120,0	140,0	2,1	3,5
Crème fraîche	000 tonnes	0,4	0,5	6,1	11,9

Source : composé par les auteurs à partir des données de l'Euromonitor International : Yogourt Egypt 11/12/2007 ; Other dairy products 12/2007 ; Cheese 11/12/2007 ; Drinking milk 11/12/2007 ; Ice cream 12/200

Pour le lait de consommation, la réputation concernant la mauvaise qualité sanitaire affecte l'ensemble de la filière bien que les acteurs informels soient les seuls qui sont accusés d'ajouter de la poudre de céramique dans le lait recomposé pour le densifier.

Parmi les différentes formes de lait de consommation, le lait UHT est le produit le plus populaire parmi les consommateurs égyptiens. Une grande partie du lait à boire est destinée à la consommation infantile, le lait étant considéré comme un nutriment essentiel pour la croissance des enfants. En 2007, à peu près 80% du volume total vendu de lait à boire a ainsi été consommé par les enfants.

Simultanément, les boissons lactées aromatisées, plus particulièrement chocolatées gagnent en popularité. Dans ce segment, l'entreprise égyptienne, Juhayna Food Industries a le leadership avec plus d'un tiers des parts de marché en 2006, en hausse de près de 8 points par rapport à ses parts de marché en 2002. Elle est talonnée par Nestlé Egypt SAE, la troisième place étant occupée par Nile Co. for Food Industries, firme nationale fondée en 1982. Les trois entreprises leaders cumulent près de 75% des parts de marché de détail du lait de consommation (chiffres de 2006). Plus d'une dizaine de firmes se partagent le reste du marché.

Concernant les fromages, les acteurs du secteur informel ainsi que les firmes locales dominent le marché. Le marché n'est pas encore hautement concentré et une vingtaine de marques (marques d'entreprises nationales et marques importées) partagent près d'un quart des parts de marché. Cependant, leur part qui était de 44,2% en 2002, a perdu plus de 11 point entre 2002 et 2006. Bongrain, établi en Egypte depuis quelques années, ne capture que 4% des parts de marché alors que Lactalis, autre groupe multinational français, exporte ses produits vers le marché égyptien pendant que sa marque phare «Président » est fabriquée sous licence par le leader du segment, Best Cheese Co. for Dairy Products. Au cours du premier trimestre 2009, la signature d'un nouveau partenariat entre la coopérative néo-zélandaise Fonterra et Arab Dairy Co., - la deuxième grande entreprise fabriquant des fromages en Egypte- montre l'intérêt des entreprises multinationales pour ce marché de plus de 80 millions d'habitants, en forte croissance.

Concernant le yogourt nature, produit le plus prisé parmi les consommateurs égyptiens, le segment est dominé par Juhayna Foods, une grande firme égyptienne créée en 1983. Depuis 2006, l'arrivée de Danone, par l'acquisition de l'entreprise égyptienne Olait, a certainement changé le paysage de ce marché. Un nombre important de PME qui partageaient 27% des parts de marché en 2002, ont vu leur part baisser à 11,1% en 2006, témoignant ainsi d'une certaine concentration parmi les leaders.

Enfin, dans le segment des crèmes glacées, les prix ont flambé entre 2002 et 2007. Le marché de détail comptabilise des ventes totales de près de 48 millions de litres en 2007, pour une valeur de 717 millions de livres égyptiennes (plus 90% des ventes totales en valeur mais 22% seulement des ventes totales en volume - par rapport aux données de 2002). De taille restreinte (par rapport pays industrialisés), le marché des crèmes glacées égyptien est marqué par le leadership de Nestlé Egypt SAE, filiale du groupe multinational Nestlé SA avec 75% du total des ventes réalisées en 2006. Nestlé Egypte a des contrats d'exclusivité avec plusieurs magasins de détail. Le deuxième rang est occupé par les acteurs du secteur informel, qualifié de « production artisanale » avec 11,3% des parts de marché en 2002 et de 10,1% en 2006. D'autres firmes qui ont une certaine présence sur ce marché sont également des filiales des groupes étrangers implantés en Egypte comme Egyptian Danish Co., Swiss Premium Foods (filiale de Mövenpick) EVGA Hellenic Milk, d'origine grecque, ou encore Hawaii for Industry and Trade, une entreprise d'origine libanaise.

Tableau 3 : Egypte, parts de marché des entreprises de la filière pour le lait, les yogourts et le fromage (2000-2006)

Produit	Firme	Marques	% des valeurs du marché de détail)	
			2002	2006
Lait de consommation	Juhayna Food Industries	Juhayna, Bekhero, Halibo, Taza	24,3	35,9
	Nestlé Egypte	Nido, Nesquik, Calcium Plus, Carnation, Yoco,	35,8	32,1
	Nile Co. for Food Industries	Enjoy, Xtra, Joy, Blendo	14,8	10,0
Yogourt	Juhayna Food Industries	Juhayna, Zabado	34,8	43,9
	Nile Co. for Food Industries	Enjoy	15,0	15,8
	Nestlé Egypte	Nestlé, Delight, Nesvita, Go	13,9	15,1
Fromages	Best Cheese for Dairy Products	Teama Milk, Président, Téama	11,8	12,1
	Misr October Co. for Food Industries	El Misrien	6,3	10,9
	Middle East Dairy and Arabian Food Industry Co.	Greenland, Dolly	3,8	7,6
	Royal Friesland Food NV	Domty, Domty Mozzarella	3,4	6,8
	El Manzala Co.	Frico, Royal Hollandia	5,9	5,7
	Katilia Co. for Dairy Products	El Manzala		5,2
	Arab Dairy Co.	Halayeb Old Roumi	1,6	4,4
	Bongrain	Panda, Dairy	5,9	4,3
Crèmes glacées		Milkana		3,9
	Nestlé Egypte	Dolcica, Kimo, Extrême, Dolci	67,0	75,0

Source : composé par les auteurs à partir des données de l'Euromonitor International, Yogourt Egypt 11/12/2007 ; Other dairy products 12/2007 ; Cheese 11/12/2007 ; Drinking milk 11/12/2007 ; Ice cream 12/2007

C. Les organisations professionnelles et les rapports de force dans la filière

En amont, à côté des petits éleveurs qui composent 80% des exploitations d'élevage égyptiennes, il existe des grandes fermes modernes spécialisées dans la production bovine hors sol. Par exemple, les responsables du leader du lait de consommation, Juhayna Dairy affirment s'approvisionner auprès de 73 fermes laitières dont chacune a un cheptel de 600-700 vaches laitières. Ces grandes fermes ont été fondées durant les dernières décennies et les plus connues sont El Sherbiny Farm (fondée par T. El Sherniby) et Dina Farms (filiale agricole du conglomérat familial Osman Group, contrôlé par leur holding Citadel Investments). Elles ont profité du développement d'une industrie laitière moderne et organisée et forment un groupe de pression assez important dans les négociations interprofessionnelles, via la General Cooperative for Animal Wealth (Soliman, M. 2006).

De leur côté, les industriels du secteur font partie de la Chambre of Food Industry qui fait partie de la Federation of Egyptian Industries, mais ils n'ont pas d'organisation distincte qui les sépare des autres opérateurs de l'agroalimentaire.

D. Volatilité des prix mondiaux et rapports de force pour l'accès aux marchés

Les derniers événements concernant le prix du lait cru, qui ont marqué le premier trimestre de l'année en cours, ont montré le pouvoir de négociation exercé par ces différents acteurs puissants de la filière. En effet, depuis mars 2009, un bras de fer oppose les grands exploitants laitiers et les opérateurs de l'industrie laitière sur les prix du lait cru. Pour résoudre le différend qui opposait les industriels, attachés à l'idée que le prix du lait cru soit aligné sur le prix du lait en poudre importé (1,2 LE/équivalent kg de lait), et les éleveurs laitiers désireux d'avoir un prix du lait cru plus élevé pour couvrir leurs charges (2,8 LE/kg), le gouvernement a accepté de subventionner le secteur laitier égyptien pour le premier trimestre 2009. Ainsi, les éleveurs recevront une prime permettant d'abaisser le prix du lait cru au même prix que le lait en poudre importé. Le gouvernement n'a pas encore décidé quelles fermes laitières bénéficieraient de cette subvention.

2. La filière lait au Maroc

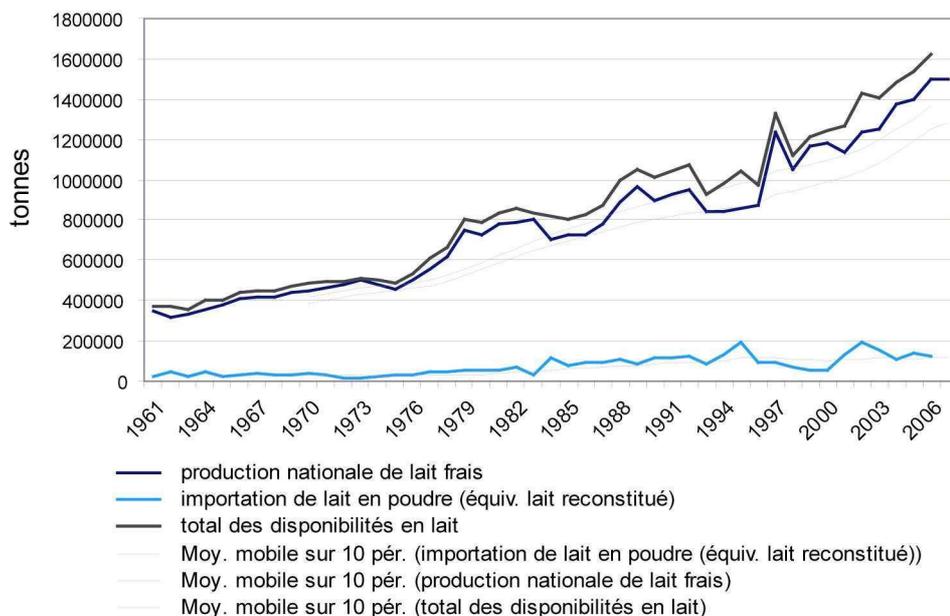
A. Structure de l'approvisionnement du marché

En 2007, la production laitière au Maroc a atteint 1,5 million de tonnes par an pour 1,37 millions de vaches essentiellement situés dans les périmètres irrigués (FAOSTAT, 2008). La forte croissance de la production depuis le milieu des années 1980 (160% par rapport à 1985) est due en grande partie à la mise en œuvre du Plan Laitier de 1975. Cependant le cheptel reste assez peu performant et la production encore très dépendante des conditions climatiques (Ait El Mekki, 2007).

Le taux de couverture des besoins nationaux en lait – 1,6 million de tonnes – est proche des 95% et l'on observe parfois des excédents saisonniers (figure 13). Le niveau de consommation actuel du lait est encore faible : 48 équivalents litres de lait par personne et par an ne permettent pas d'atteindre les besoins recommandés par les standards nutritionnels internationaux de 90 litres (Aït El Mekki, 2008). Les quantités consommées en milieu urbain sont nettement plus importantes que les quantités en milieu rural soit 55 équivalents litre de lait par personne.

Les importations annuelles de lait en poudre correspondent à un équivalent de 0.15 million de tonnes de lait reconstitué (15 000 tonnes sous forme de poudre), sujettes à des droits de douane élevés : le lait écrémé en poudre est soumis à un tarif douanier de 60% alors que celui du lait entier en poudre est fixé à 112% (Akesbi et al., 2007).

Figure 13 : Maroc, bilan laitier (1961-2007)

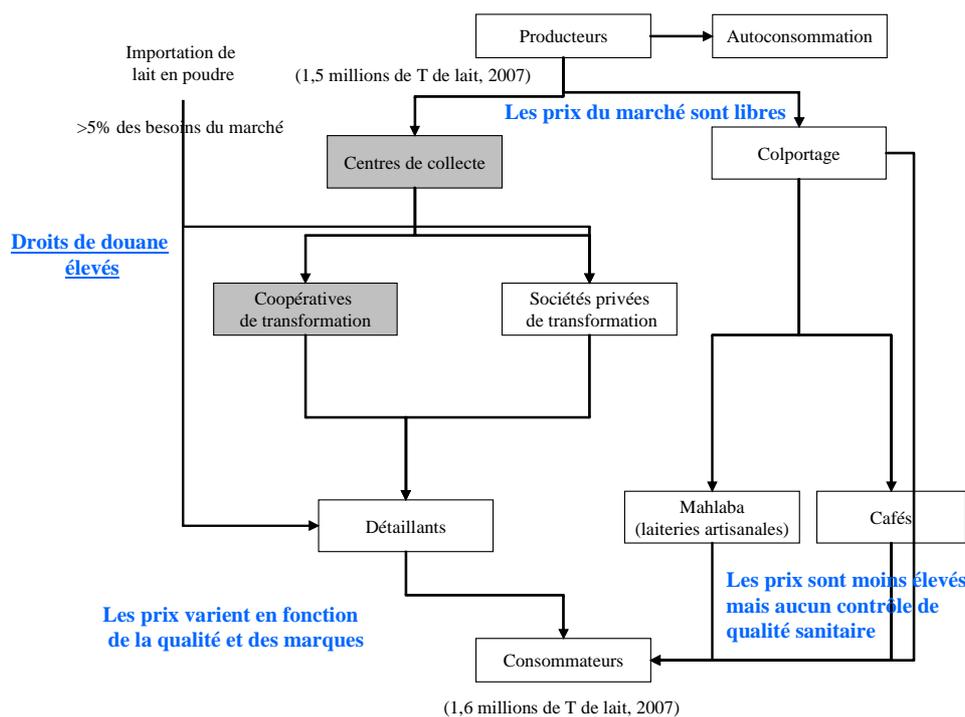


Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données de FAOSTAT 2008

B. La structuration de la filière

Au cours des années 1990, le marché intérieur du lait est entièrement libéralisé (mise en marché et prix). Le prix dépend aujourd'hui des saisons de lactations et des circuits de commercialisation. En 2005, le prix à la consommation est d'environ 6 DH par litre contre un prix au producteur d'environ 3,2 DH par litre. Le différentiel de prix de 85% montre l'importance de la marge moyenne pour la mise en marché du lait (Akesbi et al., 2007).

Figure 14 : Structure actuelle de la filière laitière marocaine



Légende

■ Organisation semi-publique □ Secteur privé entrant

Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir de différents documents (Akesbi et al, 2007 ; Mediterra, 2007)

Il existe deux circuits de commercialisation pour l'acheminement du lait aux consommateurs (figure 14). Le premier est un circuit informel organisé par les colporteurs qui collectent directement le lait chez les éleveurs – environ un quart de la production nationale - et le vendent aux laiteries artisanales « *mahlabats* », aux cafés (75%) ou directement aux consommateurs (25%) (Akesbi et al, 2007). La part de ce circuit atteint environ 30% des quantités commercialisées. Les circuits courts de la filière ont la préférence du consommateur marocain urbain qui cherche un produit frais « baladi », considéré de meilleure qualité organoleptique. De surcroît, le lait à la consommation est moins cher que dans le circuit formel. Ce circuit évite tous les contrôles de qualité microbiologique.

Au niveau de l'organisation de l'offre, il faut mentionner également le fait que les producteurs préfèrent passer par les colporteurs pour des raisons pratiques (Sorhaitz, 1998). En effet, les colporteurs viennent chercher le lait cru à la ferme, alors que, dans le circuit formel, l'exploitant est obligé d'apporter son lait au centre de collecte et de couvrir les frais de transport. Le contrat, en général oral, fait que le colporteur paie à des prix fixes, alors que les prix proposés par les grandes entreprises (Centrale Laitière et Superlait) fluctuent selon les saisons de lactation. Ainsi, le colportage apporte une stabilité de revenu annuel à l'exploitant agricole.

Le second circuit est lié à la transformation industrielle et fait d'abord intervenir des centres de collecte qui livrent ensuite aux unités de transformation. Les centres de collecte se sont largement développés grâce aux aides de l'Etat pour leur implantation, notamment dans le cadre du Plan laitier de 1975. Aujourd'hui on considère que 50 à 60% de la production totale de lait sont usinés. Le lait transformé est ensuite généralement vendu dans des petits commerces de proximité (Akesbi et al., 2007).

La filière industrielle du lait et des produits laitiers est bien organisée grâce à la présence d'une industrie moderne structurée déjà depuis quelques décennies, dont les acteurs principaux sont soit des filiales des firmes multinationales européennes (particulièrement françaises), soit des firmes nationales de grande envergure. Le fait de trouver des coopératives bien établies depuis plus d'une trentaine d'années apporte également une organisation de la chaîne d'amont vers l'aval par une intégration verticale.

A côté de ces coopératives (COPAG, Superlait, Coalinord, Le Bon Lait), l'organisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise leader, Centrale Laitière (filiale du conglomérat O.N.A.), en fédérant 850 centres de collecte et en regroupant plus de 100 000 éleveurs laitiers dans tout le pays, contribue à la création d'un lien fort entre les éleveurs et les industriels (Centrale Laitière, 2009).

La filière lait marocaine se structure en différents segments de produits laitiers (tableaux 4 et 5).

Tableau 4 : Maroc, marché du lait et des produits laitiers (2002, 2006/07)

Marché du lait et des produits laitiers au Maroc	unité	Volume		Valeur (millions Dh)	
		2002	2006/2007	2002	2006/2007
Crèmes glacées	000 litres	14 620	18 620	593,2	762,0
Crèmes glacées à emporter	000 litres	3 960	5 090	127,5	173,6
Crèmes glacées artisanales	000 litres	7 820	10 230	353,4	517,3
Lait frais pasteurisé	000 litres	354 790	512 960	2 023,2	2 663,6
Lait UHT	000 litres	57 970	69 020	404,6	501,1
Boissons lactées aromatisées	000 litres	7 040	9 980	61,9	79,4
Lait en poudre	000 tonnes	7,8	9,8	418,5	512,9
Fromage à tartiner	000 tonnes	2	2,2	117,6	131,1
Fromage de spécialité	000 tonnes	1,8	2,3	173,8	232,0
Fromages à pâte molle non traités	000 tonnes	0,4	0,5	20,6	27,1
Fromages à pâte dure non traités	000 tonnes	5,1	7,2	581,0	775,9
Yogourt	000 tonnes	47,4	63,2	746,8	1 010,3
Yogourt à boire (lait caillé)	000 litres	49 750	70 910	459,2	608,1
Desserts lactés	000 tonnes	0,8	1,1		
Lait condensé évaporé	000 tonnes	-	0,7		
Crème fraîche	000 tonnes	14,6	16,9		

Source : CIHEAM-IAMM/UMR MOISA Composé à partir des données de l'Euromonitor International, Other Dairy Products Morocco, 20 nov. 2007 ; Drinking Milk Products Morocco 20 nov. 2007 ; Cheese Morocco, 20 nov. 2007 ; Ice Cream Morocco, 20 nov. 2007 ; Yogourt Morocco, 20 nov. 2007

Concernant le lait de consommation, Centrale Laitière, filiale du groupe conglomérat O.N.A. et partenaire de Groupe Danone, est leader du marché avec un contrôle de 51% des parts du marché de détail, suivi par la coopérative COPAG et la filiale marocaine du groupe multinational d'origine suisse, Nestlé S.A. Cependant, la présence d'un certain nombre de coopératives laitières doit être mentionnée. Cette présence est hautement structurante pour le bon fonctionnement de la filière dans son ensemble et aide les acteurs de l'amont de la chaîne à mieux s'organiser, bien que le secteur informel (qui n'est pas mentionné dans les statistiques officielles), reste un concurrent sérieux des industries modernes et organisés du secteur.

Concernant le segment « fromages », le marché est de petite taille comparée à la demande dans d'autres pays méditerranéen. La consommation est davantage tournée vers les moins de 25 ans. Les entreprises fromagères françaises, mais également néerlandaises, ont une forte présence sur ce marché, tantôt via des filiales directes ou avec des partenariats. C'est le cas de Fromageries Bel qui est présent sur le marché marocain des fromages par sa filiale directe, Fromageries Bel Maroc et Sialim Maroc, une filiale établie avant l'arrivée directe de l'entreprise multinationale sur le marché marocain. Bongrain également est présent sur ce marché via sa filiale Fromarsac qui commercialise des fromages à tartiner. Le leader reste le groupe Lactalis en cumulant plus d'un tiers des parts de marché, suivi par la coopérative fromagère néerlandaise (coopérative révolue) Campina NV et par la filiale de Bongrain. Cependant, la concentration capitaliste n'est pas très élevée, permettant à un certain nombre de PME locales de rester dans le paysage concurrentiel du secteur.

Le segment « yogourt » comprend également les produits à base de lait caillé (labné). La firme nationale, Centrale Laitière Maroc est le partenaire privilégié du groupe français multinational Groupe Danone qui détient un peu plus de 29% du capital de la firme laitière. Centrale Laitière est le leader du marché des yogourts avec près de 50% des parts de marché, en incluant les parts de marché du Groupe Danone. Le deuxième rang est occupé par une entreprise coopérative, créée en 1987 par 39 agriculteurs de la région de Taroudant, pour mieux gérer la chaîne de valeur de la production laitière de leur région par une intégration verticale (El-Oultiti, 2006). A part la filiale Yoplait de la coopérative laitière française SODIAAL, les autres firmes du marché des yogourts sont des entreprises de taille moyenne répondant à la demande locale de leurs régions respectives. Ensemble, avec les deux leaders du marché, les firmes marocaines assurent près de deux tiers de la production de yogourts au Maroc.

Enfin, concernant les crèmes glacées, le marché, en pleine expansion, est dominé par un groupe marocain, Mobigen, créé dans les années 1930, qui se spécialise dans les secteurs de biscuits et des crèmes glacées avec la marque ombrelle Henry's. En 2005, à la suite de la stratégie de recentrage du conglomérat O.N.A., l'entreprise prend le contrôle à 99,99% du capital de Pinguin, la filiale « crèmes glacées » de Centrale Laitière. Cette absorption permet à Mobigen d'intégrer des grandes marques de crèmes glacées tels que Magnum, Cornet, Gervais, Choco Max et Pouss-Pouss que Pinguin détenait grâce à son accord de licence signé en 1993 avec Miko (filiale du groupe multinational Unilever). Il semblerait que les entreprises leader du secteur, Mobigen et Yasmina, ont baissé légèrement leur prix de détail en 2007, face à la tendance inflationniste et pour garder leurs parts de marché. Dans ce paysage, les crèmes glacées artisanales comptent pour le tiers de l'ensemble du marché en 2006/2007.

Tableau 5 : Maroc, parts de marché des entreprises de la filière pour le lait, les yogourts et les fromages, 2002-2006.

Produit	Firme	Marques	% des valeurs du marché de détail)	
			2002	2006
Lait de consommation	Centrale Laitière Maroc Lait	Centrale, Salim,, Danette, Assiri	53,1	51,2
	Coopérative COPAG	Lait pasteurisé,Jaouda, Fruity	9,9	13,9
	Nestlé Maroc SA	Nido,Nesquik	12,9	11,7
	Colainord (Coop. Laitière du Nord)	Lait pasteurisé, Vital	5,7	6,6
	Coopérative Laitière Le Bon	Lait pasteurisé, Lait UHT	6,4	5,4
	Superlait (Coop. Lait. de Casablanca)	Lait Pasteurisé	3,5	3,5
	Stock Pralim Maroc	Milgro, Badaouiya	-	2,0
	Socolono oop	Lait pasteurisé	2,7	1,4
	Autres		5,8	3,8
Yogourt	Centrale Laitière Maroc Lait	Raibi Jamila, Dan'Up, Yawmy	20,3	28,8
	Groupe Danone	Dannon, Moufid, Maxi Crème, Yawmy, Fruix, Jockey, Actif, Passion, Velouté, Le Petit Suisse	28,1	18,2
	Coopérative COPAG	Ladid, Mixy, Cremy, Ghani	14,5	22,2
	Yoplait S.A. (SODIAAL)	Yoplait	8,7	6,2
	Socité Chergoui	Daya	6,5	3,4
	Autres groupes		21,9	21,2
Fromages	Groupe Lactalis	Président,, Présilège, Bridel	32,9	34,9
	Campina N.V.	Gouda	11,8	15,3
	Fromagerie Bel	Virlux, Babybel	13,6	13,5
	Sialim Morocco (Fromagerie Bel)	La Vache Qui Rit, Les Enfants, Kiri	8,7	9,0
	Frico International LLC	Baby Edam	1,6	2,2
	Fromarsac SAS (Bongrain)	"Petit Louis, Tartare, Fromital	1,9	1,4
	Groupe Danone	Ricotta	1,1	1,1
	Autres firmes		28,4	22,6
Crèmes glacées	Mobigen S.A.	Magnum, Titan, Cornet, Gervais, Pots Henry's, Gourmet, Choco Max, Bacs Soléro,Miko, Pousse-Pouss,Viennetta.....	20,3	50,7
	Yasmina	Yasmina	4,8	5,6
	Auchan	Auchan (MDD)	1,9	3,7
	Grupo Kalise Menorquina		0,5	0,68
	Pinguin (Centrale Laitière)	Titan, Magnum, Cornet, Choco Max, Miko, Super Pinguin....	31,0	-
	Artisanal		32,9	35,1

Source : CIHEAM-IAMM/UMR MOISA Composé à partir des données de l'Euromonitor International, Other Dairy Products Morocco, 20 nov. 2007 ; Drinking Milk Products Morocco 20 nov. 2007 ; Cheese Morocco, 20 nov. 2007 ; Ice Cream Morocco, 20 nov. 2007 ; Yogourt Morocco, 20 nov.2007.

C. La place des organisations professionnelles dans la filière

La filière est dotée d'un bon cadre socio-institutionnel. Dès le début des années 1970, 14 coopératives laitières ont fondé (1972) l'Union Nationale des Coopératives Agricoles Laitières (UNCAL) qui abritent 22 000 membres-adhérents en son sein, dont l'objectif principal est de coordonner et animer les activités des coopératives relative à la production et transformation du lait au pays (Ministère de l'agriculture marocain, 2002). A côté de ce rassemblement qui coordonne mieux une intégration verticale vers l'aval de la chaîne, l'Association Nationale des Eleveurs de Bovins de Race Pure (ANEB) a vu le jour en 1990, créée par 7 coopératives, 8 associations et 3 sociétés privées et rassemblant 37 000 éleveurs. L'objectif est d'améliorer la qualité du lait ainsi que de mieux organiser les activités de la mise au marché. Toujours à l'amont de la filière et sous l'initiative de Centrale Laitière, la Fédération Nationale des Producteurs Laitiers (FNPL) a été créée en avril 2007 pour regrouper 21 associations régionales, unions des coopératives, producteurs particuliers et des sociétés privées. La FNPL représente plus de 50 % de la collecte nationale usinée (Centrale Laitière, 2008).

Les entreprises privées de l'industrie du lait et des produits laitiers se sont organisées autour de AFPL (Association des Sociétés Fabricant les Produits Laitiers du Maroc) créée en 2002. Parmi les objectifs affichés, elles expriment, à travers leur statut, leur volonté à participer à la définition de la politique économique visant à servir les intérêts de la filière lait (Ministère de l'Agriculture marocain, 2002). En outre, elles s'intègrent à la Fédération Nationale de l'Agro-Alimentaire (FENAGRI).

La présence de leaders de l'industrie alimentaire comme Centrale Laitière est un facteur de coordination importante dans la filière. Cette coordination permet aux industriels de mieux organiser leurs approvisionnements et de lutter contre la concurrence du secteur informel au niveau d'achat du lait cru auprès des éleveurs. Centrale Laitière, leader du secteur agroalimentaire marocain, n'a pas hésité à augmenter ses prix d'achat aux éleveurs en janvier 2008 pour assurer la régularité quantitative et qualitative de ses approvisionnements en lait cru. Par ailleurs, elle organise également l'aval de la filière par la distribution d'un grand nombre de réfrigérateurs auprès des ses clients pour assurer une meilleure chaîne de qualité pour ses produits laitiers. Ces pratiques, utilisées également par les grandes firmes multinationales comme Nestlé, Unilever ou encore Kraft Food, sont des bons outils stratégiques pour fidéliser la clientèle et pour assurer la durabilité des débouchées.

D. Les défis des acteurs face à la libéralisation extérieure

Les contraintes des industriels sont essentiellement liées à des difficultés d'approvisionnement en matière première en raison de l'irrégularité de la production, de la concurrence de circuits informels ne respectant pas les normes de qualité et, depuis peu, avec l'ouverture des marchés, de la concurrence des importations en produits laitiers finis. Ainsi, de nombreuses entreprises de transformation subissent des difficultés financières, en raison du surdimensionnement des capacités en période de basse lactation. La faible participation des organisations professionnelles aux actions de développement de la filière et l'absence d'interprofession handicapent les coordinations et se traduit par un manque de dynamisme et d'innovation au niveau de la production.

De ce fait, les politiques de démantèlement tarifaires inquiètent fortement non seulement les producteurs mais également des transformateurs. D'autant que la filière laitière est, depuis l'ouverture de l'économie, de plus en plus concernée par la gestion de la qualité. Les consommateurs de plus en plus avertis des risques (notamment pour le lait cru) élèvent le niveau de leurs exigences. Pourtant, la gestion et le contrôle de la qualité sont très inégaux et la commercialisation informelle échappe à l'ensemble des contrôles du système réglementaire.

3. La filière lait en Tunisie

A. Structure de l'approvisionnement du marché

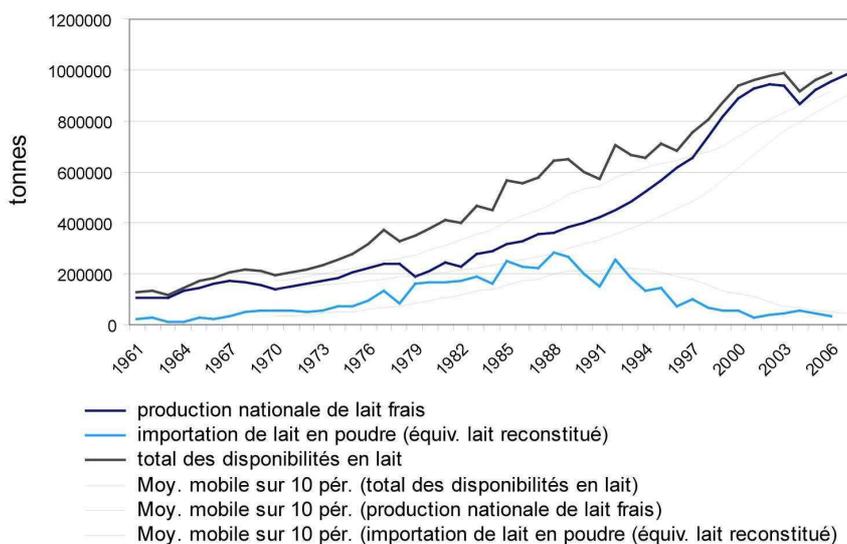
En Tunisie, on compte 160 000 producteurs de lait - dont 80% ont moins de 10 vaches (Peri et al, 2006 ; GIVLAIT, 2008). La production laitière atteint 982 000 tonnes par an pour environ 500 000 vaches laitières (FAOSTAT, 2007), couvrant ainsi la consommation nationale de lait évaluée à plus d'un million de tonnes par an et un peu plus de 100 kg/hab/an (FAOSTAT, 2007).

La production a connu une forte croissance depuis 1986, date de l'adoption du Plan d'ajustement Structurel Agricole (PASA), au moment où l'Etat a fortement encouragé le secteur laitier afin de réduire la facture des importations et viser à terme à l'autosuffisance. Cette orientation s'est traduite par :

- une hausse progressive des prix garantis du lait frais à la production, encourageant les producteurs à augmenter leurs cheptels,
- un programme d'amélioration génétique des vaches ;
- des mesures de développement des cultures fourragères ;
- une politique de prix et de subvention aux différents niveaux de la filière,
- la promotion des centres de collecte (Boudiche et al., 2006).

La Tunisie est ainsi passée d'une situation de déficit structurel laitier depuis les années 1970, à une situation de surproduction saisonnière, à partir de 1998 (figure 15). Les importations notamment pour le lait frais provenant de l'Union européenne, ont fortement diminué. Des excédents sont même exportés en particulier vers des pays voisins du Maghreb.

Figure 15 : Tunisie, bilan laitier (1961-2007)



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données FAOSTAT 2008

B. La politique sectorielle et la structuration de la filière

Jusqu'en 1986, le secteur industriel laitier tunisien est caractérisé par un monopole étatique au niveau de la collecte et de la transformation au travers de la Société Tunisienne de l'Industrie Laitière (STIL) (Khamassi et Hassainya, 2001). Celle-ci est en charge de collecter le lait de production nationale au travers de trois centres de collecte, de réguler (par l'octroi d'autorisations) les importations de lait en poudre et de subventionner la fabrication du lait régénéré. La STIL a également le monopole de la fabrication du beurre et du yaourt. Pendant cette période, une part très faible de la production nationale est collectée et le lait frais représentait donc une part très faible du lait industriel (15% en 1975) (Khamassi et Hassainya, 2001). Avec l'augmentation de la population et des revenus, la consommation nationale n'a cessé d'augmenter, augmentant de fait le volume des importations. Les coûts liés à la subvention des produits importés sont donc devenus insoutenables pour l'Etat Tunisien.

A partir de 1986 dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel Agricole, d'importantes mesures ont été mise en place afin de promouvoir la production et l'approvisionnement local par le biais de politique de prix et d'une incitation à la collecte de lait (Khamassi et Hassainya, 2001). La stratégie d'appui de promotion de l'ensemble de la filière laitière a ensuite été réitérée en 1995, pour encourager le bon démarrage du développement de la filière industrielle. Parmi les mesures entreprises, la multiplication du nombre de centres de collecte (260 en fonctionnement actuellement) et l'attribution d'une subvention de 40 millimes par litre de lait collecté ont été déterminantes, en permettant de concurrencer le système des colporteurs (Bourbouze et Elloumi, 1999).

Aujourd'hui, la filière industrielle représente 690 000 équivalent tonnes de lait. Le tissu industriel qui s'est développé au côté de la STIL est constitué de près de 43 unités de transformation regroupées au sein de 7 grandes firmes et qui se répartissent selon différents segments (tableau 6).

Tableau 6 : Répartition des unités de transformation selon les différents segments de la filière laitière

	Nombre	Capacité 1000 litre/jour
Lait et dérivés frais	10	2200
Unité de Fabrication de lait en poudre	1	150
Fromageries	25	280
Yaourteries	7	230
Total	43	2860

Source : GIVLAIT, 2008.

Malgré le fort développement de la filière formelle organisée autour des centres de collecte et des industriels, la filière informelle des colporteurs pour la vente de lait cru (figure 16) s'est maintenue dans le temps et représente encore plus de 40% de la commercialisation de la production nationale en 2007 (tableau 7). La loi cadre 64-49 interdisant la vente de lait cru aux consommateurs n'a pas empêché que cette filière reste encore fortement active (Péri et al, 2006). En effet, d'une part en amont, les colporteurs proposent un prix souvent supérieur à la filière formelle et garantissent l'écoulement de la production aux producteurs ; et d'autre part, en

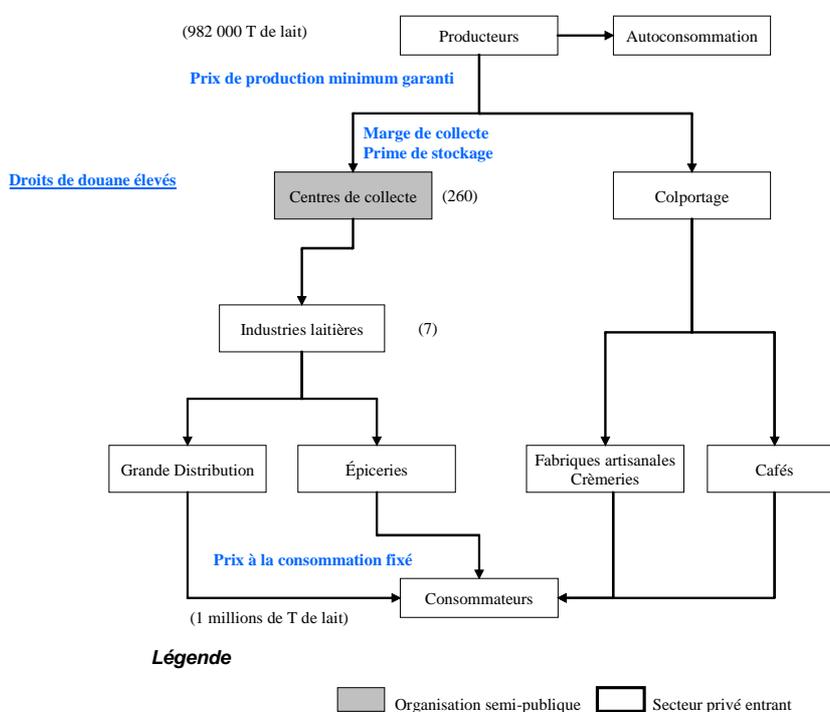
aval, les prix de vente du lait sont faibles pour les consommateurs. Le principal problème est qu'ils échappent à la fiscalité et au contrôle de la qualité.

Tableau 7 : Tunisie, évolution de la production nationale de lait en fonction des filières (tonnes et pourcentages), de 1990 à 2007.

Années	Lait collecté		Autoconsommation et secteur informel		Production totale	
	(a)	%	(b-a)	%	(b)	%
1990	40 000	10,0	360 000	90,0	400 000	100
1995	233 000	41,2	332 000	58,8	565 000	100
2000	444 000	50,1	443 000	49,9	887 000	100
2005	517 000	56,2	403 000	43,8	920 000	100
2007	579 000	59,0	403 000	41,0	982 000	100

Sources : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir des données : lait collecté (GIVLAIT, 2008) production totale (FAOSTAT, 2008)

Figure 16 : Structure actuelle de la filière laitière tunisienne et politique de régulation des prix



Source : Elaboré par le CIHEAM-IAMM à partir de différents documents (Bourbouze et Elloumi, 1999 ; Peri et al., 2006 ; FAOSTAT, 2007)

C. Politique de sécurité alimentaire et administration des prix dans la filière lait tunisienne

Contrairement à de nombreux pays voisins, la filière lait en Tunisie - bien que privatisée pour la transformation et la distribution- reste administrée au niveau des prix pour le lait industriel de base (stérilisé et demi écrémé). La régulation des prix est réalisée tout au long de la filière. A la production, le prix minimum garanti payé par les centres de collecte aux producteurs a permis d'encourager la production nationale de lait et de faciliter un meilleur accès au marché pour les producteurs laitiers. Ce prix minimum garanti a d'ailleurs récemment subi des hausses pour s'ajuster au marché international et compenser la flambée des coûts de production : entre 2007 et 2008, le prix minimum garanti a subi 5 hausses représentant une augmentation de 180 millimes par litre en un an (cf chapitre 1) ; l'importation de fourrage a également bénéficié d'avantages fiscaux et douaniers.

Pour le lait industriel de base, la marge des industries et des distributeurs est régulée et ils obtiennent des subventions pour couvrir leur coût de transformation. Ainsi les prix à la consommation peuvent être maintenus relativement bas pour garantir l'approvisionnement des consommateurs en lait. Cette politique de sécurité alimentaire a eu un fort impact sur le niveau de consommation individuelle de lait en Tunisie, passant de 55 litres équivalent lait en 1970, à 90 litres équivalent lait en 1985 et stabilisé autour de 100 litres équivalent lait depuis les années 2000. Ce niveau de consommation est nettement plus important que ceux des pays voisins sans intervention sur le prix à la consommation (Maroc : environ 50 kg/hab/an ; Egypte : environ 60 kg/hab/an ; Lybie : environ 80 kg/hab/an) mais pratiquement identique à celui de l'Algérie qui subventionne également le lait de base (110 kg/hab/an) (FAOSTAT, 2008).

Enfin, depuis 1998 et l'apparition des excédents laitiers en Tunisie, ces excédents sont également sujets à une politique de régulation. Une politique de stockage intra-annuelle incite les industriels à mettre en place des stocks régulateurs permettant de maintenir les prix en période de haute lactation, ce qui évite ainsi le déversement des excédents de lait dans les rivières (source de forte pollution). Pour ce faire, l'Etat accorde une prime de stockage de 0,04 dinars par litre de lait stocké dans des conditions déterminées et pour une quantité déterminée.

Etant donné que le volume à stocker ne cesse d'augmenter d'année en année, cette mesure a un coût budgétaire important et croissant pour l'Etat. Des mesures de régulation sectorielles ont donc également été promulguées (Boudiche et al., 2006). Depuis 2000, une usine de séchage de lait a été créée avec l'aide du ministère de l'Agriculture répondant en partie au problème croissant du stockage du lait, une campagne de promotion de la consommation des produits laitiers transformés a été lancée et des soutiens à l'exportation sont mis en place.

D. La place des organisations professionnelles au sein de la filière

A l'amont de la filière, l'UTAP (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche) est un syndicat interprofessionnel fondé en 1950 dans le but de créer et d'organiser les associations agricoles professionnelles par le regroupement des exploitations de toute taille ainsi que les coopératives. Il a un fonctionnement très centralisé, ce qui permet de contrôler le secteur par les pouvoirs publics. Les éleveurs laitiers ne se sont cependant pas regroupés distinctement au sein de l'UTAP. Par ailleurs, 260 coopératives agricoles participent à la collecte du lait cru à travers le pays (ONAGRI, 2008). La Coopérative Centrale des Viandes et des Eleveurs, organisme paraétatique coordonne le fonctionnement des coopératives de collecte.

Au niveau de la transformation industrielle, 7 grandes firmes coordonnent l'industrie moderne du lait et des produits laitiers en Tunisie dont la majorité est en partenariat avec les firmes multinationales. Les industriels du secteur sont réunis dans la Fédération de l'Agroalimentaire de l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat). Cette organisation patronale est structurée verticalement par les fédérations professionnelles (15) et

horizontalement par les unions régionales. Elle représente le secteur privé dans les négociations avec les pouvoirs publics mais également face aux syndicats ouvriers. La plus grande contrainte pour ces firmes est cependant, à l'instar des autres pays du pourtour méditerranéen, la concurrence exercée par le secteur informel dans la collecte du lait.

Depuis quelques années, l'Etat tunisien qui se présente en tant que régulateur du marché à tous les niveaux de la filière, a créé GIVLait (Le Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait (GIVLait) en fusionnant GIV (Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges) et GILait (Groupement Interprofessionnel du Lait). Les 12 membres constituant le conseil de l'administration représentent les activités de l'amont (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), les activités de l'aval de la filière (l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, UTICA), ainsi que l'Etat par les ministères de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat et des Finances (GIVLAIT, 2008). En principe, cette coordination sous l'égide de l'Etat permet de mieux organiser les flux d'informations parmi les différents acteurs de la filière et par conséquent une meilleure coordination des activités du secteur. Par exemple, le leader de l'industrie, STIAL partenaire de Danone, le groupe multinational français, est entré en partenariat avec GIVLait et organise, depuis 2005, un audit dans 11 centres de collecte pour mieux gérer la chaîne de qualité ainsi que la régularité de ses approvisionnements en lait cru. Ces entreprises font partie, par ailleurs, des grands conglomérats industriels à capital familial et ont un pouvoir de négociation non négligeable auprès des autres parties prenantes du système.

E. La volatilité des prix mondiaux et l'accessibilité aux marchés

La stratégie d'autosuffisance menée par l'Etat a donc porté ses fruits, même si cette tendance reste fragile et les excédents conjoncturels. En effet, la production subit encore de fortes variations inter-annuelles dues aux risques climatiques (sécheresse de 2005 et 2006) et des périodes de pénuries intra-annuelles peuvent apparaître, notamment lorsque le mois de ramadan, qui voit tripler la consommation nationale, a lieu en période de basse lactation. De plus, alors que certains éleveurs tendent à convertir leur production vers des bovins viandes, de nouvelles mesures incitatives sont nécessaires pour maintenir les éleveurs dans la filière lait et conserver l'autosuffisance du pays.

Par ailleurs, la filière n'a pas encore résolu les problèmes de qualité sanitaire sur le lait. Même si les industries laitières ont relevé leur niveau d'exigence sur le contrôle de qualité par les centres de collecte, les modes appliqués par ces industries dans la pasteurisation, la stérilisation, la conservation et la fermentation ne sont pas, encore, normalisés. De surcroît, la filière informelle des colporteurs a encore une place prépondérante, elle capte plus de 40% de la production.

Ces problèmes de qualité se sont exacerbés à la suite de la forte augmentation des coûts de production. En effet, du fait des coûts élevés des aliments du bétail, certains éleveurs ont préféré nourrir les vaches laitières au pain rassis (le pain bénéficiant de subventions à la consommation), ce qui a fait fortement régresser la qualité du lait. Etant donné l'augmentation des coûts de production, le gouvernement a promulgué progressivement quatre ajustements du prix minimum garanti aux producteurs de lait entre 2007 et 2008. Mais si ces augmentations ont finalement permis de couvrir les charges des agriculteurs et des centrales de collecte, les centrales laitières ont, elles, encore des coûts qui excèdent le prix de vente de 100 millimes par litre, menaçant ces entreprises de faillites. On a vu alors apparaître chez certains intermédiaires peu scrupuleux sur la qualité du lait, des tricheries tel que le lait coupé avec de l'eau.

V – Synthèse sur le rôle des politiques alimentaires dans les filières blé et lait

Les problèmes alimentaires, revenus au cœur de l'actualité depuis la forte hausse des prix de 2007-2008, ont remis au centre des débats le soutien public au secteur agricole. Ceci est particulièrement vrai pour les pays que nous étudions ici pour lesquels les taux d'auto-provisionnement des céréales par exemple n'atteignent pas 50% des besoins nationaux. Or au-delà du problème de disponibilité des produits alimentaires (résolu en partie par des importations massives sur le marché international), les problématiques alimentaires sous-tendent également un problème d'accès aux marchés agricoles tant pour les producteurs nationaux –afin de recevoir les signaux incitatifs du marché et investir en conséquence- que pour les consommateurs de ces pays –afin d'accéder aux denrées et sécuriser leur alimentation. Les politiques structurant les filières et l'accès des acteurs aux marchés s'ajoutent aux politiques agricoles, comme politiques déterminantes dans la sécurité alimentaire des pays.

Pendant des années, l'accès au marché résultait directement de l'intervention forte des Etats, principaux organisateurs de l'approvisionnement (collecte de la production locale et importation) et de la distribution dans les filières agro-alimentaires. Le retrait progressif de l'Etat des secteurs agro-alimentaires, suivant les politiques économiques de libéralisation mises en place de manière générale, repose la question de l'accessibilité des marchés supposés fonctionner de manière décentralisée. Dans ce cas, l'accessibilité est alors fortement dépendante des nouveaux protagonistes et rapports de force dans les filières. Nous résumerons successivement ce que nous avons appris sur ces questions dans les quatre pays étudiés dans le cas des filières blé (Algérie, Egypte et Maroc) et lait (Egypte, Maroc et Tunisie).

1. Synthèse comparée des filières blés

L'analyse des trois études de cas dans la filière blé en Algérie, Egypte et Maroc¹³ montre que, certainement face au danger que peut représenter la recomposition des rapports de force dans une filière sensible, le rôle des Etats est encore largement évident (tableau 8). Si les processus de privatisation de la mise en marché ont effectivement eu lieu, les services des autorités publiques conservent encore une place prépondérante pour la collecte (rôle des coopératives organisées par l'OAIC en Algérie, par le GASC en Egypte et par l'ONICL au Maroc) pour l'importation (75% des importations par l'OAIC en Algérie, 70% par le GASC en Egypte et certainement près de 50% de l'ONICL au Maroc) et pour la transformation (ex-ERIAD en Algérie et FIHC en Egypte), même si la distribution, elle, a été totalement privatisée.

Concernant les mécanismes de prix, dans les trois pays, les prix du blé sont restés administrés tout au long de la filière : des prix minimum garantis à la production sont fixés ainsi que les prix à la consommation. De fait, les marges des intermédiaires, même privés, sont contraintes par ces politiques de prix (les acteurs privés ont alors tendance à diversifier leur activité vers des produits non administrés pour augmenter leurs marges).

Pourtant, malgré la structuration forte des filières voulue par les autorités publiques, les problèmes d'accessibilité aux marchés pour les différents acteurs de la filière ne sont pas complètement résolus, encore moins garantis dans le temps. Et là encore de grandes similitudes apparaissent entre les pays. D'une part, les interventions publiques de fixation de prix sur le blé ont induit des distorsions de marché. En effet, du fait des mécanismes de prix relatifs, la demande s'est fortement accrue sur les produits subventionnés générant des comportements opportunistes de la part des intermédiaires qui se tournent vers le marché noir et spéculent sur les prix, les pénuries sur le marché formel donnant alors lieu à des émeutes au Maroc et en Egypte.

D'autre part, le fonctionnement des filières est soumis, de fait, à de nouveaux rapports de force, très asymétriques, liés aux groupes de pressions qui se sont malgré tout structurés dans les

filières. Concernant ce dernier point, dans les trois pays étudiés, les organisations collectives de producteurs de céréales ont un poids politique très faible dans les négociations avec les autorités publiques et les autres acteurs de la filière. Les raisons évoquées de cette faiblesse organisationnelle des producteurs sont très liées au manque d'appui institutionnel (pour le crédit, l'information, la formation...). Or à l'inverse, les intermédiaires de la transformation et de la distribution, notamment les boulangers, sont beaucoup mieux organisés et représentent des groupes de pression forts sur les pouvoirs publics. C'est donc souvent en arbitrant entre ces intermédiaires puissants et le poids sociopolitique des consommateurs (si les consommateurs ne sont pas organisés en associations, l'émergence de mouvements sociaux spontanés leur donne un poids non négligeable) que l'Etat tente de trouver des solutions face à la volatilité des prix internationaux.

Tableau 8 : Synthèse de la structuration et du cadre socio institutionnel des filières blé en Afrique du Nord

Blé		Algérie	Egypte	Maroc
Structure de l'approvisionnement	Taux d'auto approvisionnement	30%	50%	50%
Politique Mise en marché	Importateurs	75% par l'OAIC	75% par le GASC	Majorité par l'ONICL
	Transformateurs	Majorité par les ex-ERIAD	Majorité par le FIHC	Majorité par le secteur privé
Politique de prix extérieur	Droits de douane	Faible (5%)	Faible	Elevé
Politique de prix intérieur	Producteurs	PMG	PMG +avances	PMG « FNBT »
	Consommateurs	Prix fixé (semoule, farine, pain)	Prix fixé (farine et pain baladi)	Prix fixé (« FNBT »)
Organisations professionnelles (importance)	Producteurs	CNA et UNPA (faible pour les céréales)	UCA (faible)	UNCAM (faible)
	Intermédiaires	Fédération Nationale des Boulangers (fort)	Fédération des Industries Egyptiennes (fort)	Fédération Nationale de la Minoterie (fort)/Association Professionnelle des Minoteries
	consommateurs	Associations de consommateurs		Nombreuses associations de consommateurs

PMG : prix minimum garanti. FNBT : Farine Nationale de Blé Tendre.

Source : CIHEAM-IAMM/UMR MOISA

2. Synthèse comparée des filières laitières

Concernant la filière lait, certains Etat ont abouti a une forte dérégulation du secteur au même titre que la plupart des produits agricoles (Egypte et Maroc) quand d'autres (Tunisie, Algérie¹⁴) font du lait un produit stratégique de la sécurité alimentaire encadrant fortement la filière.

En Egypte et au Maroc, il n'existe plus de prix minimum garanti aux producteurs ni de prix subventionnés pour les consommateurs (tableau 9). Le secteur privé a largement pris sa place dans l'activité de transformation industrielle et de distribution, d'abord par l'arrivée de multiples petites unités privées puis par la multinationalisation et la consolidation progressive du secteur (en Egypte, les 3 premières entreprises laitières détiennent 75% des parts de marché pour le lait transformé et les yaourts ; au Maroc, les 3 premières entreprises détiennent 77% des parts de marché pour le lait et 70% pour le yaourt). Le niveau de consommation dans ces pays restant encore faible, les productions locales couvrent en grande partie les besoins nationaux. Le problème de cette filière industrielle est aujourd'hui fortement lié au problème de la collecte du lait cru au niveau des éleveurs. En effet, une grande partie de la production passe encore par le secteur informel (qui transforme le lait artisanalement ou vend le lait cru directement aux consommateurs) car les collecteurs de ce secteur offrent alors des prix plus incitatifs, payent tout de suite, et n'imposent pas de normes de qualité sanitaire pour lesquelles sont encore peu préparés les éleveurs. Le manque d'organisation professionnelle des producteurs des filières laitières est finalement une contrainte pour l'ensemble de la filière de transformation industrielle. Aussi il ne serait pas étonnant que, dans les prochaines années, des organisations professionnelles émergent avec l'appui des industries –d'autant que la libéralisation extérieure s'annonce comme un danger réel pour les producteurs et industriels locaux, encore peu efficaces. Reste que le risque est alors de n'intégrer à ces organisations que les grandes exploitations (exemple de la *Cooperative for Animal Wealth* en Egypte, qui regroupe 73 fermes laitières de plus de 600 vaches).

En Tunisie, en maintenant son rôle proactif dans la filière laitière et en soutenant fortement la production laitière via GIVLait, le gouvernement semble avoir beaucoup mieux réussi à intégrer l'ensemble des producteurs dans un processus d'intensification et d'amélioration de la production. Reste à savoir si ce soutien ne cache pas un manque de compétitivité important dans la filière (en particulier pour le lait industriel standard dont le prix est régulé), qui pourrait être particulièrement préjudiciable dans une situation de libéralisation ultérieure. Par ailleurs, le soutien du prix du lait à la consommation a permis au pays d'atteindre le niveau de consommation individuelle à hauteur des recommandations nutritionnelles des organisations internationales de la santé¹⁵. Pendant la forte hausse du prix du lait sur les marchés internationaux en 2007-2008, cette subvention à la consommation est apparue moins lourde (relativement à la filière blé) pour les finances publiques dans la mesure où la quasi-totalité du lait provenait déjà de la production intérieure à un prix régulé.¹⁶

Tableau 9 : Synthèse de la structuration et du cadre socio institutionnel des filières lait en Afrique du Nord

Lait et produits laitiers		Egypte	Maroc	Tunisie
Structure de l'approvisionnement	taux d'auto approvisionnement	<90%	>90%	>100%
Politique Mise en marché	importateurs	Secteur privé	Secteur privé	Secteur privé
	transformateurs	Secteur privé	Secteur privé	Secteur privé
Politique de prix extérieur	douane	Faible	Elevé	Elevé
Politique de prix intérieur	producteurs	Prix du marché	Prix du marché	Prix minimum garanti
	consommateurs	Prix du marché	Prix du marché	Prix du marché
Organisations professionnelles (importance)	interprofession			GIVLAIT (fort)
	producteurs	General Coop. Animal Wealth – grandes fermes (fort)	UNCAL, ANEB et FNPL (moyen)	UTAP et CCVE (faible)
	intermédiaires	Chamber of Food Industry	AFPL (fort)	
	consommateurs			

Source : CIHEAM-IAMM/UMR MOISA

Notes

¹ Nous ne développerons pas ces aspects dans ce chapitre. En revanche certains aspects localisés sont analysés dans le chapitre 4 de cette étude.

² Cf revue des approches conceptuelles en analyse des filières (Bencharif et Rastoin, 2007).

³ Les données utilisées dans ce travail sont issues de différentes études filières réalisées préalablement au CIHEAM-IAMM réactualisées par le groupe de travail de l'étude avec les experts nationaux et le recours à la presse nationale pour relater autant que possible les derniers événements liés à la crise alimentaire.

⁴ L'ENIAL est complètement dissoute en 1996.

⁵ A cette date, la commercialisation des céréales secondaires (orge, avoine, maïs) est libéralisée et le système de fixation des prix ne concerne plus que les seuls blés dur et tendre.

⁶ Les revendications portées par l'UNPA ne diffèrent pas véritablement de celles de la CNA (meilleurs accès au crédit agricole, subventions d'Etat pour pouvoir investir dans la modernisation technique et les équipements agricoles).

⁷ En 2009, le président algérien Bouteflika a également annulé l'ensemble des dettes des agriculteurs dans le but de soulager les producteurs confrontés à la hausse des coûts de production.

⁸ Le système de livraison obligatoire sera suspendu de 1976 à 1984 pour être réinstauré de 1985 à 1987.

⁹ Selon la Banque d'investissement CI Capital, la farine est vendue quatre fois plus chère sur le marché noir (Observatoire CIHEAM, 11/03/2009).

¹⁰ Nous ne disposons pas d'informations pour apprécier le degré de concentration des opérations, ni pour identifier le potentiel de stockage des importateurs. Les données individuelles relatives aux opérateurs du commerce extérieur sont tenues secrètes par l'ONICL et par l'Office des Changes.

¹¹ Durant la crise de prix de pain de fin de l'année 2003, la grève que le SNUPBPM a provoquée a été suivie par près de 90% des boulangers et s'est soldée par la réussite des boulangers dans ce bras de fer qui les opposaient aux autorités publiques (*Maroc Hebdo International*, n° 589, 23-29 janvier 2004).

¹² Pour le bilan laitier 1961-2008, les données USDA ne sont pas complètes. Aussi nous sommes obligés de nous reporter aux données de FAOSTAT pour lesquelles les séries s'arrêtent en 2006 et 2007.

¹³ le cas de la Tunisie, non traitée ici, présente les mêmes conclusions (CNEA, 2005).

¹⁴ L'Algérie, qui n'a pas été étudié ici, présente comme la Tunisie, une régulation forte dans la filière lait avec des prix administrés tout au long de la filière (Bencharif, 2001 ; Les Afriques, 13/05/2009).

¹⁵ C'est également le cas en Algérie, où la consommation individuelle de produits laitiers annuelle atteint 110 kg/hab/an (FAOSTAT, 2007) notamment grâce au soutien à la consommation pour le lait industriel standard. Cependant à l'inverse de la Tunisie, le secteur laitier est très peu organisé et l'importation de lait en poudre représente environ 60% des besoins de la consommation nationale. A la suite de la forte hausse des prix sur le marché international, le gouvernement Algérien a décidé de suivre les pas de la politique laitière tunisienne et d'investir une enveloppe de 16 milliards Dinars par an pour le développement de la filière lait par l'appui aux producteurs (subvention), aux centres de collectes et aux transformateurs (via des primes) (Les Afriques. Algérie : subventions paradoxales dans la filière lait. 13/05/2009).

Références

Abdel-Latif A., Kheiralla M., et Gruhn P. (1998). Wheat Policy Reform in Egypt: Effects on Production, Prices and Marketing Channels. *Development Policy Review*, vol. 16, n. 3, p. 227-240.

Ahmed A., Bouis H., Gutner T., et Löfgren H. (2001). The Egyptian Food Subsidy System. Structure, Performance, and Options for Reform. Washington : IFPRI. (Research report; n. 119).

Aït El Mekki A. (2006). Les politiques céréalières au Maroc. In : Hervieu B. (dir.). *Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2006.* Paris : CIHEAM. p. 55-85.

Aït El Mekki A. (2007). La filière lait et les produits laitiers au Maroc. In : Hervieu B. (dir.). *Mediterra. Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens.* Paris : Presses de Sciences Po. p. 289-309.

Aït El Mekki A. (2008). Maroc. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques. In : Allaya (ed.). *Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays.* Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 1-36. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et Recherches ; n. B 61).

Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N. (2007). RuralStruc Program. Implication structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural. Première phase : synthèse nationale. Maroc. Washington : Banque Mondiale ; Paris : AFD.

Arja, R., Palpacuer, F., Tozanli, S. (2004). Dynamiques des apprentissages inter-entreprises et compétitivité des entreprises régionales. Cas des vins dans le Languedoc-Roussillon, Colloque international AIEA2, Québec 23-24 août 2004.

Bedrani S. (2008). Algérie. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques. In : Allaya (ed.). *Les agricultures méditerranéennes :*

analyses par pays. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 37-73. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et Recherches ; n. B 61).

Bencharif A., Chaulet C., Chehat F., Kaci M., et Sahli Z. (1996). La filière blé en Algérie. Le blé, la semoule et le pain. Paris : Karthala. 246 p.

Bencharif A. (2001). Stratégie des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématique. In : Padilla M. (ed.). Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématiques et méthodologie pour la recherche. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 25-45. (Options méditerranéennes. Série B : études et recherches ; n. 32).

Bencharif A., Rastoin J.L. (2007). Concepts et méthodes d'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie. UMR Moisa, Montpellier : 23 p. (Working Paper ; n°7/(2007)).

Boudiche S., Triki S., Bornaz S. (2006). Régulation du marché laitier en Tunisie et effets des accords euroméditerranéens sur la compétitivité du secteur. In : Hassainya J., Padilla M., Tozanli S. (eds). Lait et produits laitiers en Méditerranée. Des filières en pleine restructuration. Paris : Karthala. p. 175-200.

Bourbouze A., Elloumi M. (1999). Mission d'évaluation concernant la coopération franco-tunisienne engagée dans le domaine de la filière lait en Tunisie. Rapport disponible au CIHEAM-IAM Montpellier. 35 p.

Bricas N., Daviron B. (2008). De la hausse des prix au retour du « productionnisme » agricole : les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome. Hérodote, n. 131, p. 31-39.

Chehat F. (2006). Les politiques céréalières en Algérie. In : Hervieu B. (dir.). Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2006. Paris : CIHEAM. p. 87-116.

CNEA (Centre National d'Etudes Agricoles), Tunisie. (2005). Revue du secteur agricole « Étude de la filière céréales ». Réalisé par le gouvernement tunisien avec l'appui de la Banque Mondiale et l'AFD, non publié.

El-Fattah M.M.A. (2008). Egypte. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques. In : Allaya (ed.). Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 95-140. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et Recherches ; n. B 61).

Gereffi G, Korseniewicz M. (1994). Commodity chains and global capitalism. London : Praeger.

Gereffi G, Humphrey J, Sturgeon T. (2005). The governance of global value chains. International Journal of Political Economics, vol. 12, p. 78-104.

Hervieu B. (dir.). (2006). Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2006. Paris : CIHEAM. 421 p.

Khamassi F. et J. Hassainya (2001). La filière lait en Tunisie : une dynamique de croissance. In : Padilla M. (ed.). Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématiques et méthodologie pour la recherche. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 25-45. (Options méditerranéennes. Série B : études et recherches, n°32).

Ministère de l'agriculture, Maroc. (2002). Elevage au Maroc : état des lieux et principales réalisations. Terre et Vie, décembre, n. 63.

Palpacuer F. (2001). Competence-based strategies and global production networks, Competition & Change, vol. 4, p. 1-48.

Peri I., Khaldi R. et Padilla M. (2006). Analyse des transactions et modes de gouvernance entre les agents de la filière lait en Tunisie. In : Hassainya J., Padilla M., Tozanli S. (eds). Lait et produits laitiers en Méditerranée. Des filières en pleine restructuration. Paris : Karthala. p. 65-90.

Sabaa et Sharma M. (1999). Strengthening the Institution for Providing Financial Services to the Rural Households in Egypt. AERI-IFPRI, ARPR Project.

Selim T., Al-Jahri A., Ali H., Said M. (2009). Analysis of the Bread Market in Egypt: Subsidized and Non subsidized Bread. ECON 302 Project Market research Project. Department of Economics, American University of Cairo, Egypt.

Soliman M. (2005). Régionalisation et multilatéralisme dans l'organisation mondiale de l'agroalimentaire. Le cas de l'Egypte. Thèse de doctorat en Sciences économiques : Université de Paris X-Nanterre.

Soliman M. (2006). Structure de la filière lait en Egypte. In : Hassainya J., Padilla M., Tozanli S. (eds). Lait et produits laitiers en Méditerranée. Des filières en pleine restructuration. Paris : Karthala. p. 201-220.

Sorhaitz E. (1998). Etude de la filière lait dans la périphérie de Casablanca : typologie des exploitations de bovins lait. Rapport de Stage. Ecole Nationale Supérieure Agronomique Montpellier et CIHEAM-IAMM. 27 p.

Tamazirt D., Bencharif A. (2009). Programme « le secteur des industries agroalimentaires face au défis de la mondialisation et de la sécurité alimentaire ». Alger : Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements.

Sites internet

Algérie Pyrénées, www.algeriepyrenees.com

Ambassade du Danemark au Caire.

www.ambkairo.um.dk/en/menu/CommercialServices/MarketOpportunities/SectorAnalysis

Au fait. Journal quotidien marocain, www.aufaitmaroc.com

Business News, www.businessnews.com.tn

Centrale Laitière, www.centralelaitiere.com

Al-Ahram Weekly, www.weekly.ahram.org.eg

El Watan, www.elwatan.com

Euromonitor International, www.euromonitor.com

FAO, www.fao.org

GIVLAIT, www.givlait.com.tn

Global Import Export Directory, www.globalexport.usaexportimport.com/

Les Afriques. Journal de la finance africaine, www.lesafriques.com

Maroc Hebdo International, www.maroc-hebdo.press.ma

Ministère de l'agriculture (Maroc), www.madrpm.gov.ma

Observatoire CIHEAM, www.ciheam.org

ONAGRI. Observatoire National de l'Agriculture tunisien, www.onagri.nat.tn

ONICL, www.onicl.org.ma

